

Du 26 avril au 2 mai 2021 - N° 4756

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



EROLF PRODUCTIONS

Le portrait du Journal du Palais

Les pros en images

Passionné de télévision depuis l'enfance, Vincent Harbulot propose une offre télévisée à destination des entreprises.

Page 24

Le climat change: l'Ademe veut nous y préparer

Canicules, inondations, gels exceptionnels... La multiplication des événements extrêmes est devenue une réalité. Au regard des nombreux secteurs qui seront affectés (agriculture, tourisme, forêt, eau...), l'adaptation de nos territoires au changement climatique est devenue un enjeu majeur. Aux côtés de plusieurs partenaires, l'Ademe BFC s'engage à accompagner un nécessaire passage à l'action. Page 7

CCI et remise de clés

Vendredi 26 mars, Charles-Emmanuel Bonnasse, vice-président de la CCI Côte-d'Or Dijon métropole, a transmis les clés de l'antenne beaunoise à Patrick Granday. Page 4

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 11 à 17

Le Creusot met le feu aux poudres



CALHIPSO

En lançant officiellement le 13 avril la plateforme Calhipso, Le Creusot s'engage sur le front de la recherche métallurgique internationale et illustre le renouveau industriel de la BFC. Objectif affiché de cette nouvelle structure :

défendre, promouvoir et développer la recherche autour de la Compression isostatique à chaud (CIC), un procédé de fabrication à base de poudre fine qui permet d'éviter la porosité des matériaux et leur confère des propriétés inégales

en matière de précision et de durée. Conçue en partenariat avec l'université de Bourgogne et des partenaires privés, Calhipso entend servir de levier de développement international à une compétence locale qui réunit les

acteurs et les savoir-faire de ce nouveau process de fabrication. L'ouverture de cette plateforme nationale est prévue pour 2023, pour un coût d'1,6 million d'euros.

Page 3

Des libellules pour des bus bisonnets plus sains

Depuis le début de la crise liée à la Covid-19, Keolis Besançon Mobilités met tout en place pour répondre le plus efficacement possible à l'enjeu primordial de sécurité sanitaire. Après avoir utilisé un système innovant de décontamination : le cube Ozone, l'entreprise vient de compléter son protocole de nettoyage des véhicules de

transport en commun par une solution inédite qui rend les surfaces auto désinfectantes pendant un an et élimine 99,9 % des virus et bactéries : le désinfectant allemand Liquid Guard. Cette technologie 100 % mécanique s'inspire de la nature et notamment des ailes de libellules et de cigales.

Page 6

La Marche et la Charte des Climats ont dix ans. Page 19



Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir **la franchise est peut être la solution !**

Que vous souhaitiez

CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et **DEVENIR FRANCHISEUR**

OU

MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et **DEVENIR FRANCHISÉ**

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER :**
• de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants
ou
• d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous :
CM Franchise Conseil
caroline@cmfranchise.com
06 08 842 607

R 28302 - 4756 - 1,50 €




**Réseau
Entreprendre**
BOURGOGNE

Réseau Entreprendre Bourgogne

Une association de chefs d'entreprise accompagnant des entrepreneurs en création, reprise ou mutation - développement, avec des méthodes d'entreprise et aide à la création ou sauvegarde d'emplois sur notre territoire.

REJOIGNEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

www.reseau-entreprendre.org/bourgogne - 03 80 46 45 79 - bourgogne@reseau-entreprendre.org
Suivez notre activité sur LinkedIn

Emploi : la mobilité géographique des français



La digitalisation des paiements



L'industrie attire de plus en plus de jeunes



baromètre

À la recherche du bonheur dans d'autres régions

L'acteur digital français de l'emploi, du recrutement et de la formation, HelloWork a sondé les Français sur leur mobilité professionnelle. Si un actif sur deux a intensifié ses recherches depuis le début de la crise sanitaire en raison d'une envie d'un nouveau projet professionnel, un sur trois les a quant à lui intensifiées avec le souhait de vivre dans une nouvelle région. À l'inverse, seulement 11 % affirment avoir diminué ou stoppé leurs recherches, principalement pour des raisons économiques. Côté ressources humaines, 94 % des recruteurs interrogés ont continué d'embaucher pendant la crise et 85 % des directeurs et responsables des ressources humaines estiment que les attentes des candidats ont évolué les rendant ainsi plus exigeants sur les conditions du poste proposé.

Digitalisation des paiements et soutien au local

La fintech européenne SumUp et l'institut OpinionWay ont mené l'enquête pour comprendre la façon dont la pandémie a modifié le rapport que les Français entretiennent avec leurs commerçants. Premier constat : les Français ont de moins en moins d'espèces sur eux. Si le montant moyen s'élève à 49 euros, 34 % des habitants du Nord-Est de la France n'ont jamais d'espèces en poche. La Covid-19 a quant à elle consacré le paiement sans contact, puisque 75 % privilégient aujourd'hui ce mode de paiement. Enfin, le digital est perçu comme la planche de salut pour les commerçants frappés de plein fouet par la crise. Deux Français sur trois estiment que le digital a permis de soutenir l'emploi et 77 % déclarent que le digital a évité de fermer boutique.

L'industrie attire de plus en plus de jeunes

Dans son dernier baromètre en partenariat avec les Arts et métiers, OpinionWay estime que 56 % des lycéens scientifiques ou technologiques souhaite travailler dans l'industrie. La crise a eu un impact positif sur la motivation des jeunes puisque plus d'un lycéen sur deux (59 %) a vu son envie de travailler dans l'industrie renforcée. Les raisons sont nombreuses... Attractives, les entreprises industrielles sont perçues comme permettant d'être en contact avec des technologies de pointe (91 %) et contribuant à l'innovation (89 %). Pour 77 % des jeunes interrogés, l'industrie est un secteur d'avenir qui crée des emplois en France et 79 % estiment que l'industrie propose des métiers d'avenir. Les équipements électriques, électroniques et numériques intéressent particulièrement (45 %).

Depuis neuf ans, Charlène Desclerc s'épanouit à travers son activité créée de toutes pièces, Cha-Studio. Alors que la crise n'a pas épargné le secteur de la communication, la graphiste en a profité pour revoir totalement son image de marque.

SOUFFLE-STUDIO



Charlène Desclerc nourrit sa passion pour le graphisme

Si la crise sanitaire a durement impacté de nombreux secteurs d'activité, n'épargnant pas la communication, Charlène Desclerc a choisi de mettre à profit cette période plus calme pour revoir totalement sa stratégie de développement et son image de marque. « Finalement, les gens ont eu plus de temps pour penser leur communication et si l'année 2020 a été difficile en tant qu'organisation, 2021 devrait être une phase de transition pour bon nombre de professionnels. Mon travail étant en partie tributaire des créateurs d'entreprise et du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, j'ai profité de cette période pour repenser mon activité, confie-t-elle. Ça fait neuf ans que j'ai créé Cha-Studio, j'ai maintenant 36 ans et trois enfants et j'avais envie de maturité et de maturation ». Celle qui est aujourd'hui trésorière de l'association des communicants de

Bourgogne Franche-Comté, le Cerclecom, a totalement revu sa charte graphique et son image de marque. Nouveau logo, campagne photo et nouveau site internet avec le pari audacieux d'utiliser deux couleurs, le rouge et le blanc. « Je souhaitais quelque chose davantage adapté à n'importe quelle typologie de clients », souligne Charlène Desclerc.

DES IDÉES PLEIN LA TÊTE POUR DÉVELOPPER SON ENTREPRISE

Si Charlène Desclerc mise beaucoup sur la reprise de l'activité et la réouverture de certains lieux, elle ne cache pas son envie de se pencher davantage sur les créateurs d'entreprise, tout en espérant pouvoir sous-traiter une partie de son travail pour davantage se focaliser sur sa passion première, la création. « J'attends beaucoup de la réouverture des lieux culturels, notamment. Les créations d'affiches et de muséographies me manquent parti-

culièrement. » Pour espérer une croissance de son activité d'ici 2022, celle qui partage aujourd'hui son temps de travail entre la gestion d'entreprise (du développement au commerce, en passant par la comptabilité et l'administration) et la création envisagerait l'idée de recruter un webmaster, notamment, pour développer l'activité digitale. Aujourd'hui, Cha-Studio guide ses clients sur la mise en place de leur stratégie identitaire globale, du logo aux supports de communication, en passant par la décoration des établissements pour les commerçants, hôteliers et restaurateurs. En se basant sur leurs valeurs et leur histoire, Charlène Desclerc accompagne ses clients pour donner du sens à leur identité, qu'ils pourront ensuite partager avec leurs propres clients.

ANTONIN TABARD

◆ cha-studio.fr

Ils bougent.



ALAIN BONNIN PREND LA VICE-PRÉSIDENCE RECHERCHE DU CHU. Médecin clinicien de formation, enseignant-chercheur, personnalité engagée dans la gouvernance de l'enseignement supérieur et les politiques hospitalo-universitaires, le professeur Alain Bonnin est devenu vice-président recherche du CHU Dijon Bourgogne, une fonction centrale dans la gouvernance de l'établissement, et plus largement de la recherche au CHU. « C'est une belle fonction. La recherche et l'enseignement font la spécificité d'un établissement hospitalo-universitaire. Le vice-président est dans ce domaine un coordonnateur. Il intervient dans le cadre d'un travail d'équipe qui se construit avec l'ensemble des professionnels médicaux et administratifs investis. Il élabore les grandes orientations de la stratégie de recherche du CHU, en lien avec les acteurs et partenaires externes (autres établissements de santé, structure d'enseignement et de recherche du campus, région, réseaux locaux...) », explique Alain Bonnin.



CLAIRE HACQUIN A REJOINT LE SYNDICAT DU MORBIER. Depuis début janvier, Claire Hacquin a rejoint l'équipe du Syndicat du Morbier, en qualité de responsable sanitaire et études. Sa mission principale : la traçabilité ! Ainsi, elle visite des fromageries, réalise des diagnostics sanitaires (vérification des fréquences d'analyses, gestion des résultats non-conformes, définition du lot, modalités de prélèvement...). En parallèle, Claire suit des travaux de recherches qui visent à mieux connaître et maîtriser les facteurs de contamination. Elle participe aux groupes techniques nationaux du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL). « Après une première expérience dans le domaine de l'environnement auprès des agriculteurs de nos AOP, puis la gestion des contrôles pendant une année à l'Union régionale des fromages d'appellation Comtois (URFAC), je suis désormais fière de travailler pour la filière Morbier et d'accompagner ses acteurs et tous les enjeux d'une filière fromagère au lait cru », témoigne-t-elle. Le 8 avril, l'interprofession du Morbier a tenu son assemblée générale durant laquelle les représentants des producteurs de lait, des fromagers et des affineurs ont pu échanger autour du marché dynamique de l'AOP, de la lutte contre les copies de Morbier, du nouveau cahier des charges et enfin, de l'accompagnement des fromageries dans la maîtrise de la qualité sanitaire.

décideurs

ENTREPRISES

Calhipso, tout sauf de la poudre de Perlimpimpin

Industrie. En lançant la plateforme Calhipso, Le Creusot s'engage sur le front de la recherche métallurgique internationale et illustre le renouveau industriel de la BFC.



C'est au château de La Verrerie au Creusot, qui vit naître la métallurgie en Europe par la première coulée de fonte en coke (1785), que la nouvelle plateforme Calhipso a officiellement été lancée le 13 avril dernier. Son rôle ? Défendre, promouvoir et développer la recherche autour de la Compression isostatique à chaud (CIC), un procédé de fabrication à base de poudre fine qui permet d'éviter la porosité des matériaux et leur confère des propriétés inégalées en matière de précision et de durée. Conçue en partenariat avec l'université de Bourgogne et des partenaires privés, Calhipso entend servir de levier de développement international à une compétence locale qui réunit les acteurs et les savoir-faire de ce nouveau process de fabrication.

Pour David Marti, maire du Creu-

sot et président de la communauté urbaine : « En mettant à disposition une parcelle de 2.000 mètres carrés pour accueillir l'entreprise, sur le site Magenta, Le Creusot continue de "mettre le feu aux poudres" ». Un clin d'œil de l'élite à la société Evamet (ex Carbex) fabricant de pièce au carbure ou à la conception de pièces de calibre plus important assurée par la forge ou la fonderie.

Si David Marti est un maire heureux, c'est parce que le projet Calhipso devait d'abord voir le jour en Lorraine : « Plutôt que de se faire la guerre, on a cherché à être complémentaires et Le Creusot restera le cœur de la recherche et spécialisé dans les petites productions ».

Pour Frédéric Debleds, directeur général d'Ecosphere, l'agence chargée du montage et de la recherche de financements, en misant sur l'innovation, Le Creusot s'engage sur la voie de l'excellence industrielle : « La plateforme permettra aux entre-

prises prêtes à se convertir, de produire des pièces d'une grande précision et d'une extrême complexité proche du zéro défaut, ce que les autres technologies des alliages, comme la cire perdue, n'autorisent pas ». Une précision par exemple nécessaire dans l'industrie du nucléaire.

UNE NOUVELLE FILIÈRE DU PUPITRE AU LABO

Il faut désormais attendre 2023 pour prendre possession sur le site Magenta du bâtiment de 500 mètres carrés, édifié par la Société d'économie mixte pour la coopération industrielle pour un montant de 1,6 million d'euros, et situé au cœur des entreprises spécialisées et associées au projet. Un bâtiment qui sera désormais la plateforme nationale de recherche mutualisée dédiée au CIC. Une expertise, certes mais dont les experts seront formés par l'université de Bourgogne, instigatrice du projet et qui exploitera la plate-

forme, installera la presse financée à hauteur de trois millions d'euros par l'Agence française de financement de la recherche, et la région Bourgogne Franche-Comté, et formera les nouveaux ingénieurs en immersion totale sur le site. À terme, l'uB développera des nouveaux masters et modules de formation ad-hoc. Et Frédéric Bernard, professeur de physique-chimie et coordinateur du dossier est catégorique : « Ce sera bien sur Le Creusot que seront basés les laboratoires universitaires, associés au développement du CIC, et les équipes de productions capables de faire vivre le futur équipement en associant les acteurs privés du bassin ».

Si Jean-Claude Lagrange, vice-président du Conseil régional, chargé de l'Économie parle de victoire collective, c'est parce que l'engagement du Creusot dans le développement des technologies de pointe permettra de projeter l'en-

semble des recherches auprès de toute la filière métallurgique, tels, le pôle nucléaire et Mecateamcluster, qui pourront désormais s'appuyer sur le résultat des recherches du site technique.

LE CREUSOT, CONCURRENT INTERNATIONAL

Si Calhipso ne fera pas (encore) renouer Le Creusot avec l'abondance industrielle passée, la plateforme permet néanmoins de doter le site d'un domaine d'excellence jusque-là réservé au Japon, à la Suède, à l'Allemagne, au Royaume-Uni ou aux USA. Et en labellisant la Bourgogne Franche-Comté parmi les territoires d'innovation, et en privilégiant les écosystèmes publics-privés au service de la CIC, L'État ne s'est pas trompé : la région BFC sera l'un des moteurs du redéveloppement industriel de la France.

VINCENT DOUBRE ET ANTOINE GAVORY

Nomination. Vendredi 26 mars, Charles-Emmanuel Bonnasse, vice-président de la CCI Côte-d'Or Dijon métropole, a transmis les clés de l'antenne beaunoise à Patrick Granday.

Passage de relai dans le Beaunois

Quel lien y a-t-il entre un cheeseburger de chez McDonald's et le développement économique de l'arrondissement de Beaune ? Un homme : Charles-Emmanuel Bonnasse, le patron des restaurants beaunois McDonald's qui, en sa qualité de vice-président de la CCI Côte-d'Or Dijon métropole, a eu l'occasion de gérer depuis cinq ans, avec les équipes de l'antenne de la CCI à Beaune, de nombreux dossiers économiques sur le territoire. Charles-Emmanuel Bonnasse va maintenant voguer vers de nouveaux projets professionnels - il s'installe à Nîmes pour y assurer la gestion de trois restaurants McDonald's - c'est la raison pour laquelle la CCI avait organisé, vendredi 26 mars, un « passage de relai » entre lui et Patrick Granday, lui aussi dirigeant de plusieurs entreprises locales et élu de la CCI, qui assurera la continuité des missions.

À cette occasion, le président de la CCI Xavier Mirepoix a rappelé quelques faits marquants de l'action de la CCI sur ce territoire, caractéristique du sud de la Côte-



De gauche à droite : Xavier Desmit, responsable de l'antenne de la CCI à Beaune, Delphine Still, directrice générale de la CCI, Charles-Emmanuel Bonnasse, élu de la CCI, Xavier Mirepoix, président de la CCI, et Patrick Granday, élu de la CCI.

d'Or, qui concilie de nombreux atouts, que ce soit sa situation géographique au cœur des grands axes de communication, son offre touristique et hôtelière, la renommée de ses vins, mais aussi un tissu commercial et industriel dynamique.

Historiquement, la CCI y est implantée à travers une CCI infra-départementale, la CCI de Beaune, qui a fusionné en 2005 avec la CCI de Dijon pour devenir CCI Côte-d'Or. Elle est aujourd'hui présente à travers l'antenne beaunoise de la CCI

Côte-d'Or Dijon Métropole, qui permet aux entreprises de bénéficier localement d'un ensemble de services : conseil à la création-reprise-transmission d'entreprise, appui au développement des entreprises et des territoires, formalités internationales, formation continue pour les salariés, formations en alternance pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, animation de clubs d'entreprises, etc.

Comme l'a rappelé Charles-Emmanuel Bonnasse, la CCI Côte-d'Or Dijon Métro-

pole y a par ailleurs renforcé ses relations avec les collectivités locales, communes et intercommunalités de l'arrondissement, permettant de déployer sur le bassin des programmes d'actions visant à l'animation économique, au développement et à l'attractivité, mais aussi plus récemment au soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

L'arrondissement de Beaune compte cinq intercommunalités, 222 communes et plus de 110.000 habitants. Il totalise plus de 6.000 entreprises ressortissantes de la CCI, soit un quart des entreprises de Côte-d'Or. Ce bassin économique, qui fait le lien entre le sud de la Côte-d'Or et le nord de la Saône-et-Loire, s'inscrit dans la perspective de la future CCI Métropole de Bourgogne, regroupement des CCI de Côte-d'Or et CCI de Saône-et-Loire, qui verra le jour le 1er janvier 2022. La nouvelle CCI comptera 48.000 entreprises ressortissantes, 42 % du poids économique de la Bourgogne Franche-Comté et 50 élus représentatifs des bassins économiques et des activités des deux départements.

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



« Serial learner » et « serial teacher »

Ces termes paraissent encore étranges mais relèvent de la notion maintenant usuelle « d'entreprise apprenante ». En français, le verbe « apprendre » est polysémique, l'anglais par contre introduit une différence entre « to learn » = « apprendre » et « to teach » = « enseigner ». La formation évolue, nous étions habitués (parents, profs, cadres) à apporter des informations qu'on pensait être ignorées de l'interlocuteur... Aujourd'hui l'employé comme l'étudiant n'apprend pas uniquement par le pédagogue mais bien au contraire par d'autres moyens d'informations : vidéos, TV, internet et réseaux sociaux... Il reste que ces informations ne sont ni triées ni hiérarchisées et ne prennent pas toujours sens : il s'agit de « l'infobésité », l'apprenant est obèse en informations et un peu perdu en communication. Par ces différents moyens l'apprenant acquiert des « savoirs » et l'enseignant (le « serial teacher ») transforme ces savoirs en « connaissances », il quitte le rôle vieilli d'apporteur d'informations pour celui de méthodologue.

Le « serial learner » est un individu qui dans son travail a envie, besoin, soif d'apprendre et l'entreprise apprenante déclenche l'émulation cognitive (élément essentiel pour l'employé comme pour le dirigeant). Le monde de l'entreprise se transforme et l'apprentissage formel n'est plus suffisant pour faire face à l'évolution fulgurante des métiers. Le « serial learner » possède un talent nouveau : devenir maître dans l'art d'apprendre, il apprend de tout, de tous, n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel support. En réponse à cette soif, il faut inventer des formations addictives aux contenus variés (réflexivité, retours d'expériences, tutorat, coaching, Mooc...), oser entrer dans de nouveaux territoires d'innovations pédagogiques (les « terra incognita » du transfert de connaissances), en digitalisant la formation, en valorisant le « social learning » pour favoriser un environnement de travail propice à l'apprentissage. Le « serial learning » est investissement pour l'organisation (temps d'apprentissages courts, autonomisation des compétences techniques), il contribue à accroître les compétences salariales et développe l'aspect social de l'entreprise... La qualité de la vie au travail est notablement améliorée en donnant à l'individu une vision valorisante de ses compétences et une confiance dans son aptitude au changement.

Agroalimentaire. Véhiculer quiétude et bien-être a été le moteur de ce développement spécifique aux bénéfiques nutritionnels originaux et appropriés. Aujourd'hui, Eurogerm lance Le Zen, un pain au chanvre et au pavot.

Eurogerm lance un nouveau pain

Eurogerm a identifié un certain nombre de besoins parmi les consommateurs : l'authenticité, la simplicité, la naturalité et le plaisir... En réponse à ces attentes en tout pain, la société dijonnaise vient de lancer Le Zen, un pain au chanvre et au pavot. En plus de tout cela, l'industriel a intégré des bénéfiques nutritionnels, en lien avec les aspects psychologiques et cognitifs. Ses intérêts pour la boulangerie : réenchanter la consommation avec humour et légèreté, promouvoir une image de sérénité - bien dans sa tête, bien dans son corps - appuyée par un environnement produit responsable, communiquer sur le chanvre - un ingrédient original et « ten-



dance" -, valoriser ses atouts nutritionnels et transmettre une excellente conservation.

Côté nutrition, la composition a été étudiée pour le plaisir et la santé. C'est en effet l'assemblage d'ingrédients céréaliers et de graines spécifiques - chanvre, chanvre toasté, pavot bleu

et tournesol - qui donnent ses valeurs et allégations nutritionnelles au pain Le Zen. Son apport nutritionnel concerne les aspects psychologiques et cognitifs liés au magnésium et au zinc, dans le respect strict de la recette préconisée. Plusieurs graines apportent des minéraux, et le chanvre

est ici particulièrement intéressant pour son apport en magnésium et en zinc.

Côté plaisir, Le Zen a été pensé pour une consommation quotidienne. « Sous sa croûte dorée, découvrez la belle mie bien alvéolée du Zen, un peu ambrée, légèrement grise, avec une répartition homogène des graines, annonce Eurogerm dans un communiqué, avant de développer : si au nez, on retrouve une prédominance du pavot - léger malté et toasté - et du chanvre, en bouche, sa mie est fraîche, légèrement humide, faisant ressortir le croquant des graines. Enfin, son goût est légèrement malté et toasté, aux notes acidulées, grâce au pavot en début de bouche, mais aussi aux notes herbacées du chanvre en fin de bouche ».

« Faute de matière première, nous refusons des chantiers »

Économie. Alors que la crise sanitaire se poursuit, une nouvelle crise économique surgit malgré des carnets de commandes pleins. En cause, une pénurie de matériaux induite par une sur-exportation des produits français et européens, provoquant une hausse des cours.



« Aujourd'hui, mon carnet de commandes est plein à un an et je fais déjà des devis pour dans deux ans. Il y a beaucoup de demandes et pourtant nous ne pouvons pas faire le travail faute de matériaux, à tel point qu'on refuse des chantiers », témoigne Jean-Yves Rousseau. Ce chef d'entreprise, à la tête de L'Art du toit qu'il a créé en périphérie de Dijon, fait aujourd'hui face à une pénurie de matériaux, notamment sur le bois. « C'est un phénomène à double tranchant, puisque comme il y a pénurie, il y a aussi une hausse sans aucune mesure de tous les matériaux, du bois aux isolants en passant par les panneaux, avoisinant en moyenne les 25 %, explique-t-il. Sauf que demain, nous ne pourrions pas retranscrire ces augmentations de coûts sur les particuliers ni sur les marchés publics et privés ». Pour illustrer ses propos, Jean-Yves Rousseau prend l'exemple d'un marché qu'il avait obtenu mais qu'il ne pourra pas signer. « Il faudrait changer 1.500 mètres carrés de plancher. J'ai fait l'Europe entière pour trouver du bois et je n'ai pas trouvé de produit avant juillet. Or, la réception est fixée au 30 mai... Un marché à 250.000 euros qu'on ne prendra finalement pas faute de matière première. » Face à la pénurie et pour diminuer les délais d'approvisionnement la possibilité d'avoir des stocks pourrait être envisagée. « Or, qui dit stockage dit trésorerie. Sauf qu'avec la crise sanitaire, bon nombre d'entreprises ont dû pren-

dre un PGE et aujourd'hui, elles n'ont plus les moyens de reprendre un emprunt. Nous sommes à flux tendu depuis déjà 12 à 15 mois... »

PÉNURIE ET HAUSSE DES PRIX À L'EXPORT

Si ces matériaux, à l'image des panneaux, des isolants ou encore du métal, sont aujourd'hui fabriqués en France, les professionnels de la construction accusent une pénurie face à une hausse de l'exportation. « Lorsque le Président Trump a mis en place sa taxe, se fracturant avec le Premier ministre canadien Justin Trudeau, les États-Unis ont perdu leur accord avec le Canada sur l'importation de bois et sont donc venus se fournir en Europe, achetant à n'importe quel prix, au comptant. Face à cela, les producteurs préfèrent privilégier ces consommateurs par rapport à des entreprises françaises qui ne paient pas le même prix », concède Jean-Yves Rousseau. Ce dernier explique d'ailleurs que pour que la hausse du coût des matières premières ne se ressente pas sur le devis final, à la charge du client, qu'il soit particulier, public ou privé, il l'absorbe en diminuant le taux de main d'œuvre, « à condition qu'on trouve des solutions sur le chantier pour gagner du temps. Mais ça ne va pas pouvoir durer indéfiniment, surtout face à la vitesse à laquelle les prix augmentent ».

Un autre phénomène induit aussi cette pénurie, comme le détaille Jean-Yves Rousseau : « Au début de la crise sanitaire, l'État a encouragé certains industriels, notamment des producteurs de produits de sous-toiture, à arrêter leur chaîne pour ne faire plus que du tissu pour les masques. Sauf que face à la rentabilité de ce nouveau marché, ils n'ont



toujours pas redémarré leur activité initiale ».

POUR UNE STRATÉGIE DE PROTECTIONNISME

« Si nous prenons le problème à bras le corps dès aujourd'hui, il reste difficile d'imaginer un retour à la normale avant six mois, dans le meilleur des cas. Les prix du fret n'aident pas non plus et tout cela désorganise les marchés, augmente les prix et engendre une pénurie de matériaux », souligne Geoffroy Sécula, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises de Côte-d'Or

(CPME 21). Face à ce constat, l'organisation patronale souhaite qu'il y ait une prise de conscience au niveau local, tout en alertant les pouvoirs publics sur la situation. « Nous demandons notamment à ce que ceux qui lancent des marchés publics prennent en compte qu'aujourd'hui, les délais de réalisation doivent s'allonger pour tenir compte des délais d'approvisionnement plus longs. Il ne faudrait pas que nos entreprises locales subissent une double peine en se voyant pénalisées en cas de retard », explique-t-il. « Il serait quand même bon d'essayer de favoriser les entreprises locales et l'économie régionale avant d'aller exporter en dehors de l'Europe, martèle Jean-Yves Rousseau. Il faudrait maintenant que l'État stoppe l'hémorragie en bloquant les hausses pour permettre aux entreprises françaises de travailler et ainsi relancer l'économie ». « Le problème des hausses, poursuit Geoffroy Sécula, c'est qu'il y a toujours un

temps de décalage entre les formules de révision. Sans oublier que certains marchés sont sur un prix fixe, auquel cas, la hausse qu'ils prennent sur les matériaux, c'est de la marge en moins pour faire l'affaire, avec des carnets de commandes qui se portent globalement correctement. Il faut donc effectivement qu'ils aient la possibilité de répercuter ces hausses, ou en tout cas que ceux qui répondent à ces marchés puissent aussi avoir leur mot à dire pour que les formules de révision soient suffisamment en corrélation avec le marché ». Enfin, la CPME milite aussi pour qu'il y ait, au niveau de l'État, une véritable stratégie de protectionnisme des approvisionnements en encadrant les secteurs où les acteurs ne sont pas suffisamment nombreux et en facilitant l'accès à ces matériaux aux entreprises françaises. Une mesure déjà évoquée lors de la crise sanitaire et qui reste d'actualité avec cette nouvelle crise économique.

LA CPME RENFORCE SES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

■ Lundi 12 avril, François Sauvadet a reçu la Confédération des petites et moyennes entreprises de Côte-d'Or (CPME 21) au Conseil départemental de la Côte-d'Or, pour présenter son budget pour l'année 2021, ainsi que le plan de soutien du département aux PME du territoire. « Nous avons travaillé à la mise à jour de la charte signée en 2010 par la CPME, la FRTP, la Capeb, l'U2P, la FFB, l'ordre des architectes et le Medef, avec le Conseil départemental, et depuis mise à jour en 2014 et 2018 », explique Geoffroy Sécula, président de la CPME 21. Entre autres propositions soumises au Conseil départemental, la désignation d'un point de contact permanent pour les entreprises pour poser toutes les questions liées aux marchés, sans rupture de l'assistance, ou encore l'engagement de la part de la collectivité à privilégier les procédures en corps d'état séparés ou, le cas échéant, de favoriser les groupements d'opérateurs économiques en rallongeant le délai de réponse. « En matière de critères, nous avons mis en avant les notions d'entreprises de pro-

ximité, ainsi que des heures de formation réalisées au sein de nos entreprises et nous avons aussi demandé la présentation du Schéma de promotion des achats publics socialement responsables (Spaser), s'il était réalisé par la collectivité. » Enfin, la CPME souhaite la mise en place de comités d'experts sectoriels professionnels, qui se réuniraient tous les trois mois pour déterminer les critères d'offre anormalement basse et apporter une meilleure adéquation entre les prescriptions techniques du besoin et l'offre des entreprises, ainsi qu'un comité de suivi qui, lui, se réunirait deux fois par an afin de mieux mesurer l'efficacité du dispositif. « Cette rencontre a aussi été l'occasion d'échanger autour des besoins en matière d'équipements numériques à disposition dans les communes pour faciliter la communication avec les entreprises. Nous avons aussi évoqué le sujet des métiers en tension, ainsi que l'idée d'organiser une journée annuelle du territoire pour créer de l'émulation autour des marchés publics », complète-t-il.

UNE CPME 21 TOUJOURS ATTENTIVE

■ Entre autres actualités, la CPME 21 salue la création d'un prêt participatif (décret du 26 mars), qui permet aux PME et ETI dont le chiffre d'affaires est supérieur à deux millions d'euros de souscrire un prêt de huit ans avec un différé de quatre ans, avec des taux compris entre 4 % et 6 %. « Un outil intéressant pour les PME, à condition qu'il soit, au même titre que le PGE, assimilé à du quasi fonds propre et non à de l'endettement classique. » Enfin, la CPME reste attentive et active au niveau national sur le plan qui concerne les indépendants et qui est en train d'être mis en place.

Transport. Keolis Besançon Mobilités vient de compléter son protocole de nettoyage des véhicules de transport en commun par une solution inédite qui rend les surfaces auto désinfectantes pendant un an et élimine 99,9 % des virus et bactéries.

À Besançon, Keolis innove dans la désinfection des bus et trams

Besançon Depuis le début de la crise liée à la Covid-19, Keolis Besançon Mobilités met tout en place pour répondre le plus efficacement possible à l'enjeu primordial de sécurité sanitaire. Les équipes de la société Onet chargées de l'entretien des bus et tramways de la collectivité réalisent une désinfection quotidienne des véhicules, utilisant notamment un système innovant de décontamination : le cube Ozone. Ce système transforme l'oxygène en ozone, agent oxydant connu pour détruire virus, bactérie et autres moisissures. Keolis a acheté trois exemplaires de ce système, conçu en Angleterre et distribué par une entreprise bisontine. Le principe est assez simple : Les agents déposent le cube Ozone à l'intérieur du véhicule à désinfecter, sortent et ferment les portes. Ils actionnent la mise en route de l'appareil à distance depuis leur smartphone. Une heure suffit pour que l'ozone fasse son office. Et une seconde heure, après le traitement, permet de retransformer l'ozone présent à l'intérieur en oxygène inoffensif.

Toutefois, même si cette solution a fait la preuve de son efficacité, la société de transport identifie très vite les limites de son protocole de nettoyage, confiant « qu'il est impossible de nettoyer systématiquement entre deux voyageurs toutes les barres de maintien, sièges, poignées... ». Keolis se met alors en quête d'un dispositif qui offrirait une désinfection quasi permanente, efficace et simple d'utilisation. C'est de l'Allemagne que viendra la solution, avec le désinfectant Liquid Guard. Cette technologie est issue de plusieurs années de recherche et de développement entre le laboratoire allemand Nano Care et l'Institut de recherche de Leibniz pour les nouveaux matériaux, basé à Dresde. Cette



innovation s'inspire de la nature : il y a 15 ans, des chercheurs ont découvert que les ailes de libellules et de cigales contiennent des nano piliers antibactériens. Une découverte qui a permis d'aboutir à la création d'une solution bicouche composée d'un primaire d'accroche qui polymérise la surface du matériau à traiter et d'un principe actif pour la cristallisation. Cette solution de désinfection ne se base donc sur aucune action chimique pour tuer les pathogènes. Il s'agit d'une action 100% « mécanique ». Le produit, pulvérisé à bord des véhicules, se déploie sous forme de millions de nano harpons chargés positivement, tandis que la membrane cellulaire des microbes est chargée négativement. Cela a pour effet d'attirer les germes sur les nano

harpons et de les perforer, ce qui entraîne leur destruction.

UNE DÉSINFECTION GARANTIE PENDANT UN AN

Primé aux « German Innovation Awards 2019 », ce processus physique agit continuellement pendant au moins une année, sans intervention humaine et bénéficie de plusieurs certifications ISO. Le liquide antimicrobien et son processus d'application a été testé avec succès par l'aéroport de Francfort, la branche immobilière de Natixis, plusieurs magasins Intermarché en région bordelaise ou encore par Keolis, en Île-de-France. L'autorité organisatrice de la mobilité parisienne a fait réaliser à un laboratoire indépendant un test d'efficacité conduit sur un mois d'exploitation de deux bus de 18 mètres chacun. L'un des bus a été traité en début de période avec le désinfectant de surfaces Liquid Guard puis comparé à l'autre bus qui était désinfecté quotidiennement avec les produits traditionnels. Selon les conclusions du laboratoire, le nouveau produit a démontré sur toute la période et avec une seule application, des performances supérieures aux désinfections classiques réalisées quotidiennement.

À Besançon, fin 2020, la société de Seine-Saint-Denis, Nano-Désinfection, distribu-

teur exclusif français du traitement de surfaces Liquid Guard, a appliqué cette solution à bord des 19 rames de tramway (un adhésif « SIP Nanoprotect » informe les voyageurs de la mise en place de cette protection sanitaire). Les salles de prise de service des conducteurs et espaces de restauration de l'entreprise ont également été traités. Keolis Besançon Mobilités a fait le choix de réaliser de nouveaux tests pour s'assurer de l'efficacité du produit en conditions réelles : un premier 15 jours après application, un deuxième à 45 jours et un troisième à 90 jours. Des prélèvements ont été effectués dans une rame de tramway à plusieurs heures d'intervalle. Ils révèlent que la quantité de micro-organismes diminue de 50% entre les premières et dernières séries de prélèvements. Il ressort également que cinq surfaces étaient définies comme fortement contaminées lors de la première série contre une seule lors de la dernière et que la manette de traction, qui montrait l'un des taux les plus hauts de contamination, s'est vu réduit par quatre entre les deux prélèvements. Selon les résultats sur la durée, il est envisagé d'étendre ce traitement désinfectant à tout ou partie de la flotte de bus.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Numérique

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ENTRE TROIS OPÉRATEURS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ADMINISTRATIONS. Mégalis Bretagne, Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté et Maximilien Île-de-France ont mis en place des plateformes de services publics du numérique, mutualisés à l'échelle régionale. Ils proposent diverses applications et services d'accompagnement aux projets numériques de leurs adhérents dans un but commun : faire de l'administration numérique une réalité concrète, performante et accessible pour toutes les collectivités, y compris les plus petites. C'est ainsi que Loïc Chesnais-Girard, président de Mégalis Bretagne, Patrick Molinoz, président du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté et Jean-François Legaret, président du GIP Maximilien Île-de-France s'engagent dans une nouvelle voie de coopération transrégionale en signant un partenariat entre leurs trois entités. Ces trois structures représentent près de 4.370 entités. Ce partenariat a pour objectif de mutualiser les moyens humains et financiers dans le développement et l'amélioration des solutions proposées aux collectivités, entreprises et citoyens qui bénéficient de leurs services.

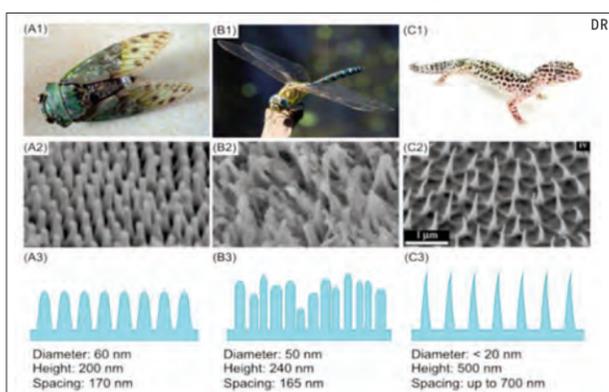
Seniors

U2P ET PÔLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE POUR LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ. Le mercredi 21 avril, à l'occasion d'une journée « Artisan d'un jour », destinée à faire découvrir les métiers de l'artisanat de manière concrète et originale, Michel Swieton, directeur régional de Pôle emploi BFC, et



Christophe Desmedt, président de l'U2P BFC, ont signé une convention régionale formalisant pour la première fois, leurs modalités de collaboration pour les trois prochaines années. Cette dernière s'articule autour de trois axes :

- ◆ Échanger les informations statistiques permettant une meilleure connaissance du marché du travail sur les secteurs des entreprises adhérentes de l'U2P, analyser et anticiper les besoins de recrutement des entreprises. Cet axe permettra la création et l'actualisation de l'Observatoire des métiers de la proximité, porté par l'U2P.
 - ◆ Promouvoir les métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, métiers offrant des opportunités d'emploi durable, en mobilisant des chefs d'entreprises et ainsi, faciliter la rencontre avec les demandeurs d'emploi.
 - ◆ Faciliter la communication et les circuits-courts sur l'ensemble des territoires de la région, entre les entreprises de proximité et le réseau des agences Pôle emploi.
- En plus de la formalisation de leur collaboration, Pôle emploi et U2P ont souhaité mettre en avant l'opération « Artisan d'un jour », en mettant en lumière la boulangerie Liégon située à Beaune. En BFC, la boulangerie-pâtisserie c'est : 6.263 emplois salariés, 450 offres d'emploi dans le secteur de la boulangerie, 320 offres pour celui de la pâtisserie (sur l'année 2020), 78 % d'emplois durables (CDD de plus de six mois et CDI), 98 % d'emploi à temps plein et plus de 300 apprentis.



La solution désinfectante Liquid Guard s'inspire de la nature et notamment des ailes de libellules et de cigales.

en bref

COLLECTIVITÉS

Changement climatique : le temps est venu de s'y préparer

Climat. Hausse des températures, épisodes caniculaires, sécheresses, incendies, inondations, gels exceptionnels... La multiplication des événements extrêmes ou inhabituels n'est plus discutée aujourd'hui. Au regard des nombreux secteurs qui seront affectés (agriculture, tourisme, forêt, eau...), l'adaptation de nos territoires au changement climatique est devenue un enjeu majeur pour le maintien de leur robustesse économique et de leur attractivité. Aux côtés de plusieurs partenaires, l'Ademe BFC s'engage à accompagner le passage à l'action pour faire face à ces mutations.



Il fait aujourd'hui plus chaud à Besançon qu'à Lyon au 20^e siècle. Globalement, la région Bourgogne Franche-Comté a connu 35 vagues de chaleur depuis 20 ans, dont 19 depuis dix ans. Autre signe du dérèglement global, entre 2017 et 2019, neuf tempêtes hivernales ont balayé la région. Une récente publication d'Alterre Bourgogne Franche-Comté aide à prendre la mesure de ce changement climatique à l'échelle de notre région. Si rien n'est fait, les projections climatiques basées sur les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estiment que la température à Lons-le-Saunier en 2100 pourrait correspondre à celle de Narbonne aujourd'hui ! Or, cela a déjà localement des conséquences très concrètes, multiples et cumulatives : écosystèmes naturels bouleversés (espèces en surmortalité ou en baisse de reproduction laissant la place aux invasives et autres ravageuses), activités économiques perturbées (filière agricole impactée par les changements calendaires, les aléas climatiques, la baisse de la ressource en eau... et secteur touristique qui, en hiver, manque de neige et en été souffre de l'assèchement des cours d'eau, véritable obstacle aux activités aquatiques de loisir), santé humaine menacée (300 décès sont directement imputés aux épisodes caniculaires de 2017 à 2019 en Bourgogne Franche-Comté) et assèchement des sols, qui augmente le risque de mouvements de terrain et les dégâts induits sur les bâtiments et les infrastructures. Par ailleurs, leur imperméabilisation accentue le risque d'inondations.

Face à l'urgence, la lutte tend à s'organiser au niveau territorial de deux façons complémentaires : soit par des mesures visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre ou a minima à les compenser par des puits de carbone, soit en s'adaptant et en anticipant dès aujourd'hui les effets prévisibles du changement climatique grâce à la prévention des risques et à l'efficacité de la gestion de crise. Ainsi, les territoires de Bourgogne Franche-Comté se sont d'ores et déjà engagés dans le cadre du Plan climat ou à travers d'autres démarches de transition. Parmi les modalités d'action, la restauration des écosystèmes est une voie privilégiée, soutenue par de nombreuses aides. On peut citer par exemple les appels à projets « Nature en ville » de la région et de « désimpermeabilisation des cours d'école » de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Sur la question de la nécessaire cohérence de l'aménagement du territoire au regard des enjeux climatiques le département de la Nièvre a, par exemple, engagé une démarche partenariale, intégrant l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) nivernais, mais aussi le parc du Morvan, les acteurs socio-économiques et des citoyens. La sécurisation de la ressource en eau fait l'objet, avec l'appui des agences de l'eau, de Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) qui créent les conditions d'une concertation globale et de l'élaboration partagée d'un programme d'actions dans lequel s'inscrit notamment la diversification des cultures, des changements de pratiques et le stockage de l'eau.



L'épisode de gel exceptionnel de printemps qui ont frapper notre pays les premières semaines d'avril ont très durement touché l'ensemble du vignoble régional. Les dégâts provoqués par ce gel sont indirectement liés à la hausse globale des températures.

mes est une voie privilégiée, soutenue par de nombreuses aides. On peut citer par exemple les appels à projets « Nature en ville » de la région et de « désimpermeabilisation des cours d'école » de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Sur la question de la nécessaire cohérence de l'aménagement du territoire au regard des enjeux climatiques le département de la Nièvre a, par exemple, engagé une démarche partenariale, intégrant l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) nivernais, mais aussi le parc du Morvan, les acteurs socio-économiques et des citoyens. La sécurisation de la ressource en eau fait l'objet, avec l'appui des agences de l'eau, de Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) qui créent les conditions d'une concertation globale et de l'élaboration partagée d'un programme d'actions dans lequel s'inscrit notamment la diversification des cultures, des changements de pratiques et le stockage de l'eau.

L'ADEME ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des périodes de canicule sont combattus grâce au recensement

préventif des personnes à risque isolées (par exemple on dénombre 450 personnes à Dijon, qui sont appelées pour s'assurer de leur bien-être, rappeler les consignes de prévention et les orienter vers des secours en cas de nécessité), une communication sur les gestes de prévention auprès des habitants et l'édition (toujours à Dijon) d'un guide des lieux rafraichissants. Cette question de santé humaine est également abordée de manière ludique avec la plateforme régionale eSET (pour santé et environnement pour tous) consultable sur le site sante-environnement-bfc.fr

Au niveau national, l'Ademe a récemment réorganisé son action sur l'adaptation au changement climatique, avec la création d'une direction « adaptation, aménagement et trajectoire bas carbone ». L'agence de la transition écologique participe également au co-pilotage du Centre de ressources national sur l'adaptation au changement climatique (CRACC), officialisé récemment. « En Bourgogne Franche-Comté, notre action s'articule autour de trois priorités : accompagner les territoires engagés dans l'adaptation aux conséquences des changements climatiques, soutenir le développement des connais-

sances et favoriser l'action concertée des acteurs publics », précise Patricia Dubois, chargée de mission à l'Ademe. Pour faciliter localement le passage à l'action, l'Ademe BFC porte la démarche Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT). Celle-ci consiste à les guider dans l'élaboration de leur politique d'adaptation au changement climatique, depuis le diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi-évaluation de leur stratégie. L'Ademe BFC soutient également des projets de recherche pour favoriser l'innovation et l'émergence de solutions innovantes face au changement climatique. C'est le cas par exemple des travaux sur les îlots de chaleur urbains, avec le réseau MUSTARDijon, co-construit avec l'université de Bourgogne. Ce dispositif, composé de 70 stations de mesure, étudie les îlots de chaleur urbains (ICu) depuis 2014 sur le territoire de Dijon Métropole. Une approche étendue à l'échelle des principales agglomérations de la région : Besançon, Chalon-sur-Saône, Belfort, Montbéliard, Nevers... via le programme Santé aménagement végétation environnement - îlots de fraîcheur urbains (SAVE-IFU), financé par l'A-

deme BFC et le pôle fédératif en santé publique.

Autre exemple avec le Pôle régional d'accompagnement agriculture et changement climatique (PRAAC-TIQUÉ) mis en place par l'Ademe et la région pour sensibiliser les exploitants agricoles, les former et faire émerger les projets de transformation. Animé par la chambre régionale d'agriculture, ce pôle assure la promotion de nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles en lien avec le changement climatique.

Afin de mobiliser le plus grand nombre et renforcer la dynamique régionale, c'est collectivement que l'Ademe, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), l'Office français de la biodiversité (OFB) et les trois agences de l'eau propose un cycle de trois webinaires « À l'action » pour mettre en lumière des expériences de terrain sur la manière dont les acteurs privés et publics s'adaptent au changement climatique.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO

De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE

Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS

Focus sur des thématiques fortes

Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société :

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

..... B. P.

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité :

Signature ou cachet * :

Europe

Justice. Depuis le 1er mars 2021, le Parquet européen est devenu une réalité dans 22 pays européens, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark et l'Irlande ayant décidé de ne pas s'associer à cette démarche.

Coup d'envoi du nouveau parquet européen

Le Parquet européen, cette nouvelle instance judiciaire, appelée à pallier les angles morts de la justice financière européenne actuelle, est chargée de protéger les intérêts financiers de l'Union européenne, en complément des tribunaux nationaux compétents, chacun dans leur pays. Elle est en charge notamment des affaires transnationales de fraude, corruption et blanchiment d'argent ou encore de fraude transfrontalière à la TVA.

Selon la cheffe du Parquet européen, la Roumaine Laura Codruta Kövesi, assistée de 22 procureurs généraux (un par État) qui assurent la surveillance des enquêtes et des poursuites, 3.000 dossiers sont en attente de traitement. En réalité, le Parquet européen mènera des enquêtes transfrontières sur des fraudes concernant des fonds de l'Union européenne d'un montant supérieur à 10.000 euros ou sur des cas de fraude transfrontières à la TVA entraînant un préjudice supérieur à 10



Laura Codruta Kövesi est cheffe du Parquet européen.

millions d'euros. Lorsqu'une enquête sera ouverte au niveau européen, les autorités nationales devront mettre fin à la leur et transmettre au Parquet européen tous les éléments en leur possession.

Pour le traitement des dossiers, la cheffe du Parquet européen et les procureurs généraux seront suppléés par 140 procureurs délégués dans les différents États membres – cinq en France – pour faire le lien avec la justice nationale. Aussi, d'éventuelles arrestations ne pourront être faites qu'avec l'aval des autorités judiciaires nationales. De même les auteurs d'infractions seront renvoyés devant les juridictions des pays membres.

La nouvelle institution vient en complément, d'une part, des autorités nationales, d'autre part de l'Office européen de lutte anti-fraude (Olaf) ou de l'Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust). Contrairement aux premières, le Parquet européen à la capa-

cité d'enquêter dans plusieurs pays et contrairement au second, elle peut ouvrir des enquêtes et engager des poursuites pénales dans les États membres.

Comme la Cour de justice et le Tribunal de l'Union européenne, le siège du Parquet européen est situé au Luxembourg. La personne à sa tête est nommée pour un mandat de sept ans, non renouvelable. Elle est choisie parmi une liste établie après un appel à candidature par la Cour de justice et le Parlement européen. Elle ne peut être révoquée que par la Cour de justice, ce qui vise à garantir son indépendance.

Chaque année, au moins 50 milliards d'euros de recettes de TVA échappent aux caisses des États en raison de la fraude transnationale. Selon la Commission européenne, les autorités nationales ont en outre signalé des fraudes portant atteinte au budget de l'Union pour un montant d'environ 197 millions d'euros en 2018, en ce non com-

pris celles qui n'ont pas été repérées.

Dans les années qui viennent, le Parquet européen pourrait voir ses prérogatives s'accroître. En effet le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne prévoit que ses compétences pourraient être élargies à "la lutte contre la criminalité grave ayant une dimension transfrontière". Bien qu'étant d'application directe, la mise en œuvre du règlement a rendu nécessaire certaines précisions au sein de notre Code de procédure pénale. La loi du 24 décembre 2020 a ainsi conduit à l'ajout d'un titre X bis intitulé "Du parquet européen" au sein du livre IV du Code de procédure pénale.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr

Récompense. Les prix Horizon Europe ont pour ambition d'encourager l'innovation dans des domaines où d'importants problèmes sociétaux doivent être résolus.

Le prix européen pour les femmes innovatrices 2021

Le prix de l'Union européenne pour les femmes innovatrices rend hommage aux femmes entrepreneures à l'origine d'innovations qui changent la donne. Ces prix récompensent des solutions apportant des avancées importantes et ayant démontré leur faisabilité ou leur potentiel pour qu'elles soient rapidement mises sur le marché.

Le prix européen pour les femmes innovatrices a été créé pour la première fois en 2011 afin de sensibiliser à la nécessité d'augmenter le nombre de femmes chefs d'entreprises. Ce prix met en lumière le rôle des femmes dans la mise sur le

marché des innovations et les réalisations de femmes à la tête d'entreprises innovantes. Pour rappel, en 2020 en Europe, seulement 16 % des start-up européennes ont été fondées ou cofondées par des femmes et seulement 6 % avaient des équipes fondatrices entièrement féminines.

Le prix est décerné aux femmes entrepreneures les plus talentueuses de l'Union européenne et des pays associés à Horizon Europe, qui ont fondé une entreprise prospère et mis une innovation sur le marché. Le prix permettra de sensibiliser le public à l'importance et à la contribution des femmes



à l'écosystème de l'innovation et de créer des modèles forts, inspirant d'autres femmes à

devenir elles-mêmes des innovatrices.

Pour être éligibles les candi-

dates doivent être une femme, résidente ordinaire dans un État membre de l'UE ou dans un pays associé à Horizon Europe et être fondatrice ou cofondatrice d'une entreprise innovante active enregistrée au moins deux ans avant la date limite de soumission. Les candidats à la catégorie "Rising Innovation" doivent être âgés de 30 ans ou moins au début de l'année de l'appel. Il n'y a pas de limite d'âge pour la catégorie principale.

Les candidatures recevables seront évaluées et classées en fonction des critères d'attribution liés à l'innovation de rupture, le produit ou service doit

être réellement innovant, à l'impact, le produit ou service répond à un besoin ou à un service sociétal spécifique et à l'inspiration, la candidate doit avoir fait preuve d'un leadership et avoir joué un rôle central dans le succès de l'entreprise.

Dans la catégorie principale, trois prix de 100.000 euros chacun sont attribués aux trois candidates les mieux classées et dans la deuxième catégorie, un prix de 50.000 euros est attribué à la candidature la mieux classée d'un "Rising Innovator", âgée de 30 ans ou moins. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2021.

Opinions

Du béton dans l'engrenage

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT CÔTE-D'OR

La Fédération française du bâtiment Côte d'Or apporte son soutien total aux maîtres d'ouvrage locaux qui doivent se battre pour faire avancer leurs projets lorsque ceux-ci sont purgés de tous les recours et engagés dans des programmes légalement validés.

Dernier exemple en date : les Jardins de l'Engrenage.

La société Ghitti est une entreprise de promotion immobilière locale, agissant localement depuis près de 50 ans, en choisissant systématiquement de réunir dans ses projets des entreprises, et donc des travailleurs locaux : Ghitti construit des logements dans

la Métropole dijonnaise, par des salariés de la Métropole dijonnaise, pour des habitants de la Métropole dijonnaise. Les métropolitains dijonnais ont donné leur avis à travers les élus qui ont validé cette opération. Point !

Si les attentes des opposants à ce projet sont difficiles à percevoir, le bâtiment n'a aucune leçon à recevoir en matière de respect de l'environnement ; par exemple, le recyclage et la traçabilité des déchets de construction ont cours dans nos métiers depuis de nombreuses années. De plus, le bâtiment participe au premier rang à l'amélioration énergétique des bâtiments, sans

compter qu'il est porteur d'emplois...

Bravo donc (et notre Fédération n'est pas toujours laudative avec les autorités locales) au maire de Dijon et à ses équipes, qui restent solides dans la conviction de permettre à chacun de disposer d'un logement digne de notre époque, et donc ne se dérobe pas devant ces agitateurs.

Bravo également aux services de l'État qui opposent à l'anarchie pseudo-écologique la force de la loi, celle choisie démocratiquement par le peuple.

Bâtissons équitable !

Marie-Guite Dufay invite Emmanuel Macron à Belfort

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Depuis de nombreuses semaines, l'attitude responsable de l'intersyndicale Steam Power de General Electric Belfort a permis d'obtenir une première victoire : grâce à des contre-propositions constructives de la part des représentants du personnel, la direction a été contrainte de revoir à la baisse son projet initial de plan social.

Dans la perspective d'une nouvelle mobilisation, jeudi 22 avril matin, Marie-Guite Dufay avait réaffirmé le soutien total de la région aux salariés de General Electric.

« 94 postes sont préservés, c'est une première étape : il en reste 144 à sauver et autant de

compétences clés qui ne doivent pas disparaître. Le Gouvernement ne peut pas d'un côté dire que l'État ne peut rien faire pour stopper le PSE et de l'autre affirmer qu'il va racheter la branche nucléaire. Je demande à l'État un moratoire. Il faut finaliser cette vente pour ne pas priver la filière électro-nucléaire française de ses compétences », déclare la présidente de la région, Marie-Guite Dufay.

Dans un courrier adressé mercredi 21 avril au Président de la République, la présidente de la région a invité Emmanuel Macron à Belfort, pour qu'il précise les propos de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie,

des Finances et de la Relance. Ce dernier avait annoncé le 29 mars, dans une interview au journal *l'Est républicain*, que « le rachat [...] pourrait intervenir d'ici la fin de l'année ».

« Le rachat de l'activité nucléaire par un consortium d'entreprises françaises semble acté par le Gouvernement mais l'absence d'éléments sur l'acquéreur, le périmètre de la vente, le calendrier ou tout simplement le projet industriel est loin d'être rassurant. Le territoire et les salariés doivent être associés à ce processus en toute transparence », estime Marie-Guite Dufay.

Le regard de Faro

L'AGENCE EUROPÉENNE DU MÉDICAMENT JUGE QUE LES AVANTAGES DU VACCIN JOHNSON & JOHNSON L'EMPORTENT SUR LES RISQUES



Le billet

PAR CLAIRE LESPRIT

ivre d'amour



A djugé vendu ! L'ensemble de douze bouteilles de la Romanée 1865, les dernières en circulation au monde, se sont envolées par la modique somme de 1,774 million d'euros. En tout, ce ne sont pas moins de 1.926 bouteilles de la maison Bouchard père & fils à Beaune, réparties en 33 millésimes de 1862 à 2005, qui ont trouvé preneur pour un total de 8,639 millions d'euros lors de la vente aux enchères, jeudi 18 avril, à Genève. De quoi donner le tournis sans boire une goutte de ce précieux « vin de Prince ». Les collectionneurs semblent donc avoir bien reçu l'appel des viticulteurs les invitant à passer commande pour les soutenir. Je souhaite apporter mon modeste soutien à tous les professionnels de la filière agricole qui encore dernièrement lors de l'épisode de gel, nous ont offert une vraie leçon d'amour dans leur rapport avec la terre. Émouvantes toutes ses bougies en alignement dans les vignes et les vergers, émouvants ces hommes qui pleurent de désespoir la terre, à la manière d'une femme la perte d'un diamant rare. N'est-ce pas cela l'amour ? Contempler, aimer, respecter, chérir, apporter de l'attention, de la générosité, du soin, protéger coûte que coûte... Le dernier épisode de gel a encore montré à quel point les vignerons sont prêts à tout pour protéger leurs vignes, jusqu'à oublier parfois l'écologie en usant d'outils moins traditionnels. La côte de Nuits a notamment pu observer le ballet d'un hélicoptère survolant les vignes pour produire un courant d'air chaud au contact des feux dans l'optique de réchauffer les précieux ceps. Mais que ne feriez-vous pas pour sauver celle ou celui que vous aimez ?

Le coin bouquins

BRÈVES DE MÉTRO.



« Tout a été annulé ! On a jamais vu ça, même pendant la guerre. C'est mon arrière-grand-père qui me l'a dit, 101 ans ! Oui, oui, le Covid... »

L'acteur Thierry de Carbonnières écoute depuis des années les conversations dans le métro, les retranscrit et les publie. Après le succès d'un premier *Brèves de métro* du monde d'avant, voici celles du monde d'après. En dépit de la Covid-19, la (t)rame du quotidien cache tout un mystère d'humanité avec sa drôlerie, ses drames, ses émotions, avec ou sans masque. Il offre ici une sélection de perles enfilées dans l'intimité du métro parisien au gré des lignes et des stations, soulignées par le trait humoristique de France Dumas.

♦ Éditions Riveneuve, 126 pages, 12 euros.

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET SES PARTICULARITÉS EN DSN.

La première approche du prélèvement à la source sur



le bulletin de salaire est relativement simple. Cependant, le gestionnaire de paie est souvent confronté à des situations particulières tant dans le domaine de la paie qu'à travers la déclaration sociale nominative (DSN). Erreurs de taux et d'assiette, rappel de salaire après la rupture du contrat de travail, ou encore comment traiter deux contrats de travail sur un même mois... Autant de spécificités à gérer au cas par cas.

♦ Éditions Gereso, 137 pages, 20 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

Adjudications



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES MERCREDI 2 JUIN 2021 A 10 H 45

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A FLEUREY SUR OUCHE (21410), 30 Grande rue du Bas

Cadastré section AD 297
Une maison de ville partiellement rénovée comprenant :
— Au rez-de-chaussée : une grande pièce à vivre salon cuisine, salle de bain et sanitaires ;
— A l'étage : 4 pièces brutes.
Grenier.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 33.000 € EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE LE : MARDI 18 MAI 2021 A 14H30

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
157920



**SCP D'AVOCATS
DU PARC & ASSOCIÉS**
4 rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES MERCREDI 2 JUIN 2021 à 11H00

À l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON

COMMUNE de SAINT GERMAIN LE ROCHEUX (Côte d'Or) :

Un bien immobilier sis Chemin des Pruniers cadastré :
— Section AA n° 123 lieudit 1 CHE DES PRUNIERES pour une contenance de 10a 19ca
Ledit bien comprend :
1. une maison principale constituée :
— D'un corps principal élevé sur sous-sol partiel, de rez-de-chaussée et un étage ;
— D'une extension à gauche de simple rez-de-chaussée ;
— D'une extension à droite de simple rez-de-chaussée.
2. Une construction à usage de garage sur deux niveaux.

MISE A PRIX : 85.000 € EUROS

Avec faculté de baisse de mise à prix d'un tiers puis de moitié à défaut d'enchères

Visite le Lundi 17 mai 2021 à 15H00

par la SELARLAD LITEM

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON (le matin sur rendez-vous) et au cabinet de la SELARL DU PARC - CABINET D'AVOCATS, 4 b rue Jeanne Barret à DIJON (Tél. : 03.80.60.93.47).
157797

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (SIP 89948) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polygon Pla de L'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851.

Service Annonces légales : annoncel legale.jdp@forumeco.com

Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES MERCREDI 2 JUIN 2021 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A FAIN LES MONTBARD (21)

Une maison d'habitation située 17 Route de Dijon, cadastrée section AA 160 (7a 13ca) et AA 161 (5a 48ca)
Comprenant :
Au rez-de-chaussée : salon, cuisine, buanderie, douche, wc, grand atelier ;
A l'étage : salon, salle d'eau, wc, cuisine, deux chambres, terrasse ;
Garages ;
Terrain clos et arboré.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 55.200 € EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE LE : JEUDI 20 MAI 2021 A 14H30.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
157998

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

MAIRIE DE PERRIGNY LES DIJON

Avis d'appel public à concurrence

Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension des écoles et du restaurant scolaire

I. POUVOIR ADJUDICATEUR :
 I.1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Mairie de PERRIGNY LES DIJON, représentée par son maire, Monsieur P BAUDEMONT, 1 rue du Château - 21160 PERRIGNY LES DIJON - 03.80.52.15.12.
 I.2. ACTIVITES DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Services généraux des administrations publiques.
 II. OBJET DU MARCHÉ
 II.1. OBJET DU MARCHÉ : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension des écoles et du restaurant scolaire de la commune de PERRIGNY LES DIJON.
 II.2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS : Maîtrise d'œuvre pour l'extension des écoles et du restaurant scolaire de la commune de Perrigny les Dijon avec les missions suivantes : ESQUISSE/APS/AVP/PRO/ACT/EXE/DET/AOR/OPC
 II.3. TYPE DE MARCHÉ : Marché de services.
 II.4. CLASSIFICATION CPV : 7100000-8.
 II.5. LIEU D'EXECUTION : Commune de PERRIGNY LES DIJON (21160), écoles et restaurant scolaires (2 rue de la Tourelle).
 II.6. ALLOTISSEMENT : Non.
 II.7. DUREE DU MARCHÉ : 17 mois.
 III. CRITERES D'ATTRIBUTION
 Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères ci-dessous : Esthétique / Architecture : 25 % ; Qualité technique du projet (Qualité des prestations, Façades, Surfaces, Respect du programme et planning prévisionnel) : 30 % ; Qualité environnementale du projet (Thermique, Matériaux bio sourcés) : 15 % ; Honoraires de l'équipe : 30 %
 IV. PROCEDURE : Marché passé selon la procédure adaptée.
 V. CANDIDATURES
 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le lundi 17 mai 2021 à 14h00.
 Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_wVKrHle_H
 Les offres seront transmises obligatoirement de façon dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_wVKrHle_H
 VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Direction Générale, Mairie de PERRIGNY LES DIJON - 03.80.52.02.12 - Courriel : dgs@perrigny-les-dijon.fr
 VII. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 22 avril 2021.
 VIII. INSTANCE CHARGE DES RECOURS : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON - Téléphone : 03.80.73.91.00. 157934

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) SEQUANA

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Sequana, 21 boulevard Gustave Morizot - 21400 CHATILLON SUR SEINE - 03.80.81.56.25.
 OBJET DU MARCHÉ : Le présent marché porte sur l'acquisition de données topographiques, sur leur post-traitement et leurs dérivations sous forme de profils hydrauliques, levés d'ouvrages et plans cotés.
 Le secteur d'intervention potentiel intègre le périmètre de l'EPAGE Sequana, soit le bassin versant de la Seine en Côte d'Or. Plus précisément les bassins de l'Ource et de la Laignes. Les missions seront précisées par les bons de commande (localisation, quantité).
 DUREE DU MARCHÉ : Le présent marché est établi pour une durée de 1 ans et prendra effet à compter de sa notification qui précisera la date du début des prestations.
 PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée.
 MODALITES D'ATTRIBUTION : Accord Cadre à bons de commande.
 DATE LIMITE : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 18 juin 2021 à 12h.
 ADRESSE INTERNET DU PROFIL ACHETEUR : <https://marches.ternumbfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=620829&orgAcronym=y5u>
 DATE D'ENVOI DE L'AVIS A L'ORGANISME DE PUBLICATION : 22/04/2021. 158018

Avis d'attribution

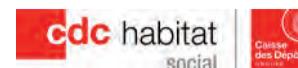


DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Avis d'attribution

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.
 2. OBJET DU MARCHÉ ET TITULAIRE : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de marché global de performance énergétique (MGPE) dans les collèges publics de la Côte-d'Or.
 Lots ; Entreprise ; Adresse ; Montant en € TTC - Estimation : 264.000 - TF : 96.000 - TO1 : 72.000 - TO2 : 48.000 - TO3 : 48.000 ; Date de signature
 Unique ; S2E-IC ; 25000 BESANCON ; 106.416 - TF : 38.448 - TO1 : 31.536 - TO2 : 21.840 ; TO3 : 14.592 ; 14/04/2021
 Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration.
 Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternumbfc.fr> (réf. du présent avis : 0421attribamompge). 157957

Appels d'offres ouverts



CDC HABITAT SOCIAL

Avis d'appel public à la concurrence

Procédure adaptée - Appel d'offres ouvert

Marchés de travaux - Avis d'appel public à la concurrence

1. MAITRE D'OUVRAGE : GIE Nord Est agissant au nom et pour le compte de : CDC HABITAT SOCIAL, 10 boulevard de Dresde - 67080 STRASBOURG.
 2. OBJET DU MARCHÉ : Réhabilitation de 33 logements.
 3. TYPE DE MARCHÉ : Marché de travaux.
 4. LIEU D'EXECUTION : 34, 36 et 38 avenue de la Sablière à BEAUNE (21200).
 5. DUREE D'EXECUTION : 5 mois.
 6. MODALITES D'ATTRIBUTION :
 Lots séparés :
 Lot n° 1 : Etanchéité
 Lot n° 2 : Menuiseries Intérieures Bois
 Lot n° 3 : Peinture
 Lot n° 4 : Revêtements de sols souple
 Lot n° 5 : Plomberie sanitaires
 Lot n° 6 : Electricité
 Lot n° 7 : Désamiantage
 7. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toutes les modalités et conditions de participation sont détaillées dans le dossier de consultation. Retrait du dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_8hdwQevrDr
 8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUMISSIONS : 10 mai 2021 - 12h00.
 9. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 20 avril 2021. 157950



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or. Correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX - Téléphone : 03.80.63.69.17. Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternumbfc.fr> (référence de la consultation : 0421rocadebeaune).
 2. OBJET DU MARCHÉ ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Rocade de BEAUNE - Requalification entre le giratoire avec la RD 970 et le carrefour de Challanges (PR 3+840 à 4+600).
 — Tranche ferme : PR 3+840 et 4+200 (chaussée)
 Remblai= 2600 m³, couche de forme 0/100 : 1350m³, Canalisations DN500= 630 m, Bordure T2+CS1=1500 m, EME = 1700 T, BBSG= 400T
 — Tranche optionnelle 1 : PR 4+200 à 4+600 (chaussée)
 Remblai= 3200 m³, couche de forme 0/100 : 1700m³, Canalisations DN500= 950 m, Bordure T2+CS1=1700 m, EME = 2550 T, BBSG= 450T
 — Tranche optionnelle 2 : PR 3+840 à 4+600 (pistes multifonctionnelles et génie civil pour l'éclairage public)
 Décapage = 18000m²; Remblai= 3200 m³, couche de forme 0/100 : 2300m³, BBSG= 690T, fourreau TPC = 1650m, circuit terre = 1650m
 3. PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.
 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
 5. PROCEDURE : Appel d'offres ouvert.
 6. REFERENCE DE L'AVIS INTEGRAL TRANSMIS AU JOUE ET BOAMP : 21-54456.
 7. CONDITIONS DE DELAI
 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 27 mai 2021 à 17h00:00.
 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternumbfc.fr> 158023

Offre de reprise

SELARL MJ & ASSOCIES MANDATAIRE JUDICIAIRE

A VENDRE FONDS DE COMMERCE A CHALON SUR SAÔNE 77 rue François Protheau

Activité : Hotel
 Chiffres d'affaires exercice au 31/12/2019 : 469.929,00 €. Postes de travail : 2.
 Pièces à votre disposition à demander à l'adresse mail ci-après contre engagement de confidentialité en communiquant vos coordonnées complètes : v.thiebaut@mj-dijon.fr
 Dépôt de votre meilleure offre auprès de la SELARL MJ & ASSOCIES, 5 rue Docteur Chausseur - 21000 DIJON : Selon modalités qui vous seront communiquées avec le dossier. 158026

**ABONNEZ-VOUS POUR 1 AN
ET PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**
TÉL. : 03.80.38.25.55 - abonnement.jdp@forumeco.com

40€
au lieu de ~~69€~~

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

FDDTOIT.NETTOYAGE

Avis de constitution

FORME : SAS.
DENOMINATION : FDDtoit.nettoyage.
SIEGE : 28 rue Nodot - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : Création, développement et conception de prototypes pour tous produits ou concepts, fabrication, vente, distribution de tous produits, concepts issus de l'activité de développement et de conception.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRESIDENTE : Pascale CHOMARAT, demeurant 28 rue Nodot - 21000 DIJON. 157671

TRANSPORT IN-TIME FRANCE

SAS au capital de 10.000 Euros
10 rue Romelet - 21600 LONGVIC

Aux termes d'un assp à LONGVIC en date du 01/04/2021, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

OBJET SOCIAL : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages ; Commissionnaire de transport.

PRESIDENT : Julien MICHEL, demeurant 11 Grande Rue - 21310 BELLENEUVE.

DIRECTEUR GENERAL : Javier ALVAREZ, demeurant Rue Cogoll 22 2-2 SAINT ANDREU DE LLANERES.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité, et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Les cessions au profit des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote. 157921

SCEA "DU ROND DE CAILLOUX"

Société civile au capital de 8.847 Euros
LES MALMAISONS - TOUILLON
21500 MONTBARD (21500)

Avis de constitution

Par SSP en date du 12/04/2020, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DU ROND DE CAILLOUX.

FORME : Société civile.
CAPITAL SOCIAL : 8.847 € divisé en 8.847 parts sociales.

SIEGE SOCIAL : Les Malmaisons - Touillon à MONTBARD (21500).

OBJET SOCIAL : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime.

DUREE : 99 ans.

APPORTS : en numéraire.

GERANT : M. Florent LAMPSON, demeurant 5 route d'oreuil à SEMIDE (08), M. Sylvain DUCAMP, demeurant Allée du Jaillot à BOURGOGNE (51), et Mme Annie BIGAULT, demeurant rue de Vandy à VRIZY (08).

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

AGREMENT : Libre entre associés et peut toute autre cession agrément unanime des associés. 157927 Pour avis : La gérance.

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

ZAHRA

Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 Euros

Siège social :
5 place Bossuet - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 20/04/21, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : société par actions simplifiée.

OBJET : restauration rapide, snack, vente à emporter, vente de boissons non alcoolisées.

DENOMINATION SOCIALE : ZAHRA.

SIEGE SOCIAL : 5 place Bossuet - 21000 DIJON.

CAPITAL : 6.000 € divisé en 6.000 actions de 1 € chacune.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéfices et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, et donc même entre associés, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

PRESIDENT : M. Tarik ARIF, né le 27 mai 1982 à CASABLANCA (MAROC), demeurant 3 rue du Château - 21000 DIJON.

DIRECTEUR GENERAL : Mme Adeline GILBERT, née le 26 juin 1993 à BEAUNE (21), demeurant 3 rue du Château - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21).

157894 Pour avis : Le president.

ANTAURXEL

Suivant acte SSP en date à BEAUNE du 16/04/2021, il a été constituée une SARL, dénommée : ANTAURXEL.

SIEGE SOCIAL : 22 rue de la Chartreuse - 21200 BEAUNE.

CAPITAL : 374.216 €.

OBJET, EN FRANCE ET A L'ETRANGER : L'acquisition, l'administration, la gestion, la détention, et la cession de titres de participations par tous moyens : apports, souscriptions, achat d'actions ou de parts sociales, d'obligations, et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés cotées ou non cotées, affaires ou entreprises, L'exercice d'un mandat social au sein de toute société, L'animation de toutes sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et la réalisation au profit de celles-ci de services à caractère administratif, financier, comptable, informatique ou ressources humaines, notamment, La réalisation de toutes opérations de trésorerie, L'acquisition, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières dans le cadre de la gestion d'un portefeuille titres ou d'un contrat de capitalisation, La détention et la valorisation du patrimoine social et des apports sous toute nature faits par les associés, notamment par tout placement approprié constitutif d'un portefeuille d'instruments financiers, opérations de prêts sur fonds propres, investissements mobiliers et immobiliers, L'acquisition, la cession, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation sous toutes formes, de tous biens et droits immobiliers, La location par tout moyen (bail...) d'actifs immobiliers, Le recours à l'emprunt auprès de tout organisme financier, pour l'acquisition d'actifs mobiliers ou immobiliers, L'octroi de sûretés et de garanties au profit de tout organisme financier en garantie des engagements pris par la société.

GERANTS : Mme Elodie PASTRE, demeurant 12 rue du Bac - GERGY (71590) et M. Pierre DEVAUX, demeurant 12 rue du Bac - GERGY (71590).

DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au R.C.S. DIJON. 157979

Notaires

S.C.P.

Véronique LAGE-WERNER,
François PENY,
François GUILLERMET
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

CHÂTEAU DE LANTENAY

Suivant acte reçu par Maître François PENY, Notaire à DIJON, le 21 avril 2021, a été constituée la société civile dénommée "CHÂTEAU DE LANTENAY".

SIEGE SOCIAL : LANTENAY (21370), 2 B rue du Château.

CAPITAL SOCIAL : Dix mille Euros (10.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de cent Euros (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

NOMMEE PREMIER GERANT DE LADITE SOCIETE : Madame Stéphanie PATHIAUX, demeurant à LANTENAY (21370), 4 rue de la Combe.

Pour avis : M^e François PENY, 157999 Notaire.

SEVE DE VIGNE

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : SEVE DE VIGNE.

OBJET SOCIAL : — L'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers ; — La gestion et l'administration de ces biens par bail, location ou autrement, leur mise en valeur, notamment par l'édification de toutes constructions nouvelles ou la transformation de celles existantes, et par tous travaux de viabilité ou autres ; — Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de cette société.

SIEGE SOCIAL : 36 rue de la Veuglotte - 21800 QUETIGNY.

CAPITAL : 1.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CO-GERANCE : Monsieur VIGNERON Jérôme, demeurant 6 impasse de la Chaumière - 21240 TALANT et Madame MORVAND-FOMBERTEAU Séverine, demeurant 66 rue de Dole - 25000 BESANÇON.

CLAUDE D'AGREMENT : Les cessions de parts ne sont libres qu'entre associés. 157986 La gérance.

SCI FADEGONO

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la Société SCI FADEGONO, SCI au capital de 100 €. DUREE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 1 B chemin du Tertre - 21490 CLENAY.

OBJET : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Les gérants sont Madame Delphine JACUS demeurant 1 B chemin du Tertre - 21490 CLENAY, et Monsieur Fabien JACUS demeurant 1 B chemin du Tertre - 21490 CLENAY.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales est soumise à agrément de la collectivité des associés. 157938 Pour avis : La gérance.

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AP GEST 2

Avis de constitution

Par acte SSP du 21/04/2021, il a été constitué une société :

DENOMINATION SOCIALE : AP GEST 2. FORME : SC. CAPITAL : 790.000 €.

SIEGE : 14 rue André Fleury - 21000 DIJON. OBJET : L'acquisition,

l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 ans.

GERANCE : Patrick AYROULET, 14 rue André Fleury - 21000 DIJON.

CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés. R.C.S. DIJON. 158003 Pour avis.

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

SCI JPMAR

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Maître Blandine MARC, Notaire à DIJON le 20/04/2021, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière.

DENOMINATION : SCI JPMAR. CAPITAL SOCIAL : 400 €. APPORTS EN NUMERAIRE : 400 €. DUREE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. SIEGE SOCIAL : 2 impasse de la Poterne - 21330 BISSEY LA PIERRE. GERANCE : M. Jean-Philippe PANAS et Mme Marline PANAS, demeurant 2 impasse de la Poterne - 21330 BISSEY LA PIERRE. CESSION DE PARTS : Libre entre associés et au profit d'un descendant, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant les deux tiers du capital. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 157991 Pour avis.

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AP GEST 85

Avis de constitution

Par acte SSP du 21/04/2021, il a été constitué une société :

DENOMINATION SOCIALE : AP GEST 85. FORME : SC. CAPITAL : 1.580.000 €.

SIEGE : 14 rue André Fleury - 21000 DIJON. OBJET : L'acquisition,

l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 ans.

GERANCE : Patrick AYROULET, 14 rue André Fleury - 21000 DIJON.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

AUX P'TITES CRECHES D'ANNE

Par acte SSP du 20/04/2021, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AUX P'TITES CRECHES D'ANNE..

OBJET SOCIAL : L'activité de Micro crèche et autres activités de gardes d'enfants. SIEGE SOCIAL : 54 rue de Mirande - 21850 ST APOLLINAIRE. DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Au capital de : 5.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tous les actionnaires pourront prendre part à l'assemblée quel que soit le nombre de leurs actions. CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE CESSIION DES ACTIONS : Les cessions d'actions de l'associée unique sont libres. PRESIDENT : Mme ACHARD Anne, demeurant 54 rue de Mirande - 21850 ST APOLLINAIRE. 158025

SCI SAINTE ANNE

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Maître Thomas ROQUEL, Notaire à DIJON le 22/04/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière. DENOMINATION : SCI SAINTE ANNE. CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €. DUREE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. SIEGE SOCIAL : 8 rue du Gué des pauvres - 21470 BRAZEY EN PLAINE. GERANCE : M. Etienne FEVRE et Mme Rachel FEVRE, demeurant BRAZEY EN PLAINE (21470), 8 rue du Gué des Pauvres. CESSIION DE PARTS : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158021 Pour avis.

MODIFICATION DE STATUTS

ELISABETH 3

SCCV au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
46 avenue du Drapeau - 21000 DIJON
823 703 004 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2020, il résulte que : Le Cabinet PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, situé 63 rue de Villiers - 92200 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée sous le numéro R.C.S. NANTERRE 811 599 406 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de 6 exercices renouvelables.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :
152486 Le représentant légal.

SARL ALLURE E-SHOP

Changement de dénomination/ objet social

L'associée unique de la SARL ALLURE E-SHOP (SARL unipersonnelle ; capital 1.000 € ; siège social 60 G avenue du 14 Juillet - 21300 CHENOVE ; 832 691 125 R.C.S. DIJON) a décidé le 26/02/2021 de modifier la dénomination sociale "ALLURE E-SHOP" par "SARL ALLURE COIFFURE" (modification de l'article 3 des statuts) et d'étendre l'objet social aux activités de toutes prestations de services administratifs (modification de l'article 2 des statuts), le tout à compter du 26/02/2021. 157508

SCI LA MARIE

SCI LA MARIE au capital de 440.000 €, Rue de la Marie - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 511 796 682 R.C.S. DIJON : AGE 28/03/2021, transfert de siège au 26 rue Noisot - 21220 FIXIN à compter du 15/12/2020, et modification des statuts. 157597

LAMOURE

LAMOURE, SARL au capital de 800.000 €, siège social : 4 rue Edmé Bergeret - 21700 NUITS SAINT GEORGES, 388 322 273 R.C.S. DIJON. Par AGE du 09/04/2021, l'objet social de la société a été étendu, à compter du même jour, aux activités suivantes : Acquisition administration exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement et le siège social a été transféré, à compter du même jour, de 4 rue Edmé Bergeret - 21700 NUITS SAINT GEORGES à 9 Quai Fleury - 21700 NUITS SAINT GEORGES. Les articles OBJET et SIEGE SOCIAL des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. 157659 Pour avis : La gérance.

KD FINITION

Société à responsabilité limitée au capital de 1.800.00 €
Siège social :
15 rue du Renard - 21260 SELONGEY
751 519 760 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 15 avril 2021 :

— Le siège social a été transféré, à compter du 01/03/2021, de 15 rue du Renard, SELONGEY (Côte d'Or), à 13 rue de Villemoron - 21580 CUSSEY LES FORGES.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

157696 Pour avis : La gérance.

EURL MG PROPRETE 21

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 Euros
Siège social :
23 rue du Closeau
21170 AUBIGNY EN PLAINE
820 385 219 R.C.S. Dijon

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date de 14 avril 2021 ont décidé de transférer le siège social de la société ainsi qu'il suit : ANCIENNE ADRESSE : 1B allée du Pic Vert - 21600 LONGVIC.

NOUVELLE ADRESSE : 23 rue du Closeau - 21170 AUBIGNY EN PLAINE. Corrélativement, l'article 4 des statuts a été modifié de la façon suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (NOUVELLE REDACTION)

Le siège social est fixé : 23 rue du Closeau - 21170 AUBIGNY EN PLAINE.

Le reste est sans changement.

R.C.S. DIJON.

157891 Pour avis.

FIDAL

Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

TEMERAIRE CHP

SAS au capital de 1.200 Euros
Siège social :
4 rue de Bruges - 21000 DIJON
852 437 763 R.C.S. Dijon

Par décision unanime des associés en date du 6 avril 2020, le capital social a été augmenté de 50.000 € par apports en numéraire et émission d'actions de préférence assorties d'un droit de vote triple et de 100.000 € par apports en numéraire et émission d'actions ordinaires, pour être porté de 1.200 € à 151.200 €. Les articles 6, 7 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence. 157914

SCCV DES ANGES

Société civile de construction vente au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
5 route de Beire La Grande Ferme
21490 BROGNON
853 657 047 R.C.S. Dijon

Changement de la gérance et transfert de siège social

Aux termes d'un acte de cession des parts sociales de la société reçu par Maître Ludovic BAUT, Notaire à DIJON, le 13 avril 2021, les associés de la société ont pris acte de la démission de Monsieur Thierry ANGEBAULT, demeurant à EPAGNY (21380), 9001 route de Dijon, né à LA FLECHE (72) le 31 mars 1959, et Monsieur Maxime ANGEBAULT demeurant à EPAGNY (21380), 9001 route de Dijon, né à FONTAINE LES DIJON (21) le 28 septembre 1989, de leurs fonctions respectives de gérant, avec effet immédiat à compter du même jour, et ont nommé en remplacement, par décision prise à l'unanimité, deux co-gérants, à compter du même jour avec effet immédiat, pour une durée illimitée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, savoir :

— Monsieur François Marie Xavier du PARC, demeurant à BROGNON (21490), 5 route de Beire la Grande Ferme ;

— Monsieur David Raymond VANNIER, demeurant à MESVRES (71190), 6 impasse de la Plaine.

Aux termes dudit acte de cession des parts sociales, les associés de la société ont décidé, à compter du même jour, par décision prise à l'unanimité, de transférer le siège social de 9001 route de Dijon - 21380 EPAGNY à 5 route de Beire La Grande Ferme - 21490 BROGNON.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au R.C.S.

157945 Pour avis : La gérance.



EST COM

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social : 4 place Marey
21200 BEAUNE
523 251 361 R.C.S. DIJON

PERSONNE HABILEE A ENGAGER LA SOCIETE : M. François BENARD représentant la société FREECOM, SARL au capital de 40.000 €, 33 avenue Gabriel Deheurles (10430) ROSIERES PRES TROYES, 418 364 709 R.C.S. TROYES. Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/03/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 33 avenue Gabriel Deheurles (10430) ROSIERES PRES TROYES à compter du 31/03/2021. La Société qui est immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 523 251 361 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de TROYES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. 157924 Pour avis.

CUENIN ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
17 rue des Tanneries
21540 SOMBERNON
518 780 887 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1^{er} avril 2021 a pris acte de la fin du mandat de co-gérant de M. Dominique CUENIN, décédé le 9 août 2020 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Puis elle a décidé de transférer le siège social 3 ter rue de l'Abbé Sautereau à 21540 SOMBERNON, avec effet le même jour, soit le 1^{er} avril 2021 et a modifié les statuts en conséquence. 157953 Pour avis.

PFP ELECTRONIQUE SAS

SAS au capital de 18.000 Euros
Siège social :
8 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
818 283 954 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes du 01/04/2021, les associés ont :

— Constaté la démission de Florent Paris de son mandat de président ;

— Nommé en remplacement, en qualité de président : PFP HOLDING, SASU au capital de 60.578 €, dont le siège est situé 8 rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121), R.C.S. DIJON n° 894 937 069 ;

— Étendu l'objet social à la réparation de matériel audio et de sonorisation, et ainsi modifié l'article 2 des statuts ;

— Refondu les statuts.

CESSIION D'ACTIIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Les cessions d'actions entre associés et à un tiers non associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix exprimées dont disposent tous les associés.

Mentions au R.C.S. de DIJON. 157918

SCI LIBERTÉ NEUF

SCI au capital de 3.000 Euros
Siège social :
1B avenue des Grandes Bergeries
21000 DIJON
R.C.S. de Dijon 307 018 507

L'assemblée générale extraordinaire du 18/04/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 18/04/2021 et de modifier l'article 4 siège social des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 1B avenue des Grandes Bergeries - 21000 DIJON.

NOUVELLE MENTION : le siège social de la société est fixé au 20 rue du Santenay - 21000 DIJON.

Il a également été décidé de :

— Nommer en qualité de cogérante Madame DEMPTOS Marie Anne, demeurant 19 rue du Murailon Seynod - 74600 ANNECY ;

— Nommer en qualité de co-gérant Monsieur LOMBARD Christophe, demeurant 8 avenue de Gadange - 69230 SAINT GENIS LAVAL.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de DIJON tenue par le greffe du tribunal. 157939 Denis Lombard.



SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 20 janvier 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Pierre ROULLET, demeurant 24 bis rue impasse de la Grenouillère - 58000 SAINT ELOI, en qualité de président de la SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en remplacement de Monsieur Christian JACQUET, à compter du même jour pour une durée de 3 ans, et Monsieur Michel PELLETIER demeurant 28 rue Henri IV - 01160 PONT D'AIN, en qualité de vice-président de la SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ROULLET, à compter du même jour pour une durée de 3 ans. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157958

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2014, a pris acte de la nomination : — Du Cabinet MAZARS représentée par Monsieur Jean LATORZEFF, 61 rue Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six ans venant à expiration lors de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, en remplacement du Cabinet MZARS BESANCON représenté par Monsieur Claude PETREMANT, dont le mandat est arrivé à échéance ; — De Madame Anne VEAUTE, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société, pour une durée de six ans venant à expiration lors de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, en remplacement de Monsieur Christophe LHUILE, dont le mandat est arrivé à échéance. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157970

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013, a pris acte de la cooptation de Monsieur Hervé BAUDIN, demeurant 7 rue des cacias - 58180 MARZY, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Madame Patricia BAUCHERY. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157966

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013, a pris acte de la cooptation de Monsieur Hervé BAUDIN, demeurant 7 rue des cacias - 58180 MARZY, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques FRANZINI atteint par la limite d'âge ; — Monsieur Sébastien THOMAS demeurant 3 rue des Houches - 58000 NEVERS, en qualité de représentant permanent unique de la CAPEB 58, administrateur, en remplacement de Monsieur François FERRAGUTI, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur de la CAPEB 58 ; — Madame Marise LOIZY, demeurant 2012 route des Greffets - 01440 VIRIAT, en qualité de représentant permanent de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain, administrateur, en remplacement de Madame Claudette MONNIER atteinte par la limite d'âge ; — Monsieur Jean-Yves COGNARD, demeurant 12 rue Barbier - 90350 EVETTESALBERT, en qualité de représentant permanent unique de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Monsieur Hervé BAUDIN, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157971



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015, a pris acte de la nomination de : — Monsieur Bernard ZABEE, demeurant 26 ter rue Aristide Briand - 70300 SAINT SAUVEUR, en qualité de représentant permanent de la Confédération Générale de l'Alimentation en détail de Haute Saône anciennement Syndicat des Pâtisseries de Haute Saône, administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques FRANZINI atteint par la limite d'âge ; — Monsieur Sébastien THOMAS demeurant 3 rue des Houches - 58000 NEVERS, en qualité de représentant permanent unique de la CAPEB 58, administrateur, en remplacement de Monsieur François FERRAGUTI, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur de la CAPEB 58 ; — Madame Marise LOIZY, demeurant 2012 route des Greffets - 01440 VIRIAT, en qualité de représentant permanent de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain, administrateur, en remplacement de Madame Claudette MONNIER atteinte par la limite d'âge ; — Monsieur Jean-Yves COGNARD, demeurant 12 rue Barbier - 90350 EVETTESALBERT, en qualité de représentant permanent unique de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Monsieur Hervé BAUDIN, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157971



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Philippe LARRERE, demeurant 1 bis rue de Cannes - 70000 AUXON LES VESOU, pour une durée de cinq ans, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute Saône, administrateur, en remplacement de Monsieur Jean MENOUVRIER dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157960

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2014, a pris acte de la nomination : — Du Cabinet MAZARS représentée par Monsieur Jean LATORZEFF, 61 rue Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six ans venant à expiration lors de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, en remplacement du Cabinet MZARS BESANCON représenté par Monsieur Claude PETREMANT, dont le mandat est arrivé à échéance ; — De Madame Anne VEAUTE, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société, pour une durée de six ans venant à expiration lors de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, en remplacement de Monsieur Christophe LHUILE, dont le mandat est arrivé à échéance. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157970



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013, a pris acte de la cooptation de Monsieur Hervé BAUDIN, demeurant 7 rue des cacias - 58180 MARZY, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Madame Patricia BAUCHERY. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157966



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Philippe LARRERE, demeurant 1 bis rue de Cannes - 70000 AUXON LES VESOU, pour une durée de cinq ans, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute Saône, administrateur, en remplacement de Monsieur Jean MENOUVRIER dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157960



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Michel CHAMOUTON, demeurant 11 rue du Noyer Daru - 39270 ORGELET, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura, administrateur, en remplacement de Monsieur Robert CARNET. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157963

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration réuni le 20 janvier 2011, a pris acte de la nomination, à compter du même jour, de Monsieur Christian JACQUET, demeurant 32 N avenue du Commandant Marceau - 25000 BESANCON, en qualité de représentant permanent de l'Union Patronale de la Boulangerie du Doubs, administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard LAPOIRE, démissionnaire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157959



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Bernard BARTHOD, demeurant 3 rue Principale Cottier - 25410 MERCEY LE GRAND, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, administrateur, en remplacement de Monsieur Christian JACQUET dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157965



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2017, a pris acte de la révocation en qualité d'administrateur de : — La Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication, Délégation de la Nièvre ; — La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, Délégation du Jura ; — De la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, Délégation de la Cote d'Or. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2017, a pris acte de la nomination de : Monsieur Régis PENNECOT, demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021 ; — Monsieur Emmanuel POYEN, demeurant Les Billebaults - 58270 SAINT SUPLICE, en qualité d'administrateur, pour une durée de 5 ans soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021 ; — Monsieur Michel CHAMOUTON, demeurant 11 rue du Noyer Daru - 39270 ORGELET, en qualité d'administrateur, pour une durée de 5 ans soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157974



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 21 mai 2014, a pris acte de la nomination de : Monsieur Bernard BARTHOD, demeurant 3 rue Principale Cottier - 25410 MERCEY LE GRAND, en qualité de président de SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, pour une durée de 3 ans, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ROULLET et de Monsieur Régis PENNECOT demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, en qualité de vice-président de SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, pour une durée de 3 ans, en remplacement de Monsieur Michel PELLETIER. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157969



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 29 septembre 2016, a pris acte de la nomination de Monsieur Frédéric REPIQUET, demeurant 17 route de Daix - 21121 FONTAINE LES DIJON, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Yves COGNARD. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157972



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale mixte du 24 mai 2018, a pris acte du non renouvellement des mandats d'administrateur de la CAPEB 21 et de la CAPEB 90, et de la nomination de Madame Maria Manuela MORGADINHO, demeurant 3 rue des Mésanges - 25220 THISE, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, Délégation du Doubs, administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard BARTHOD. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157976



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

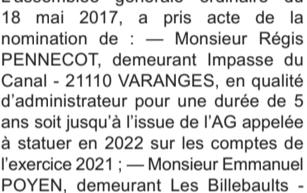
DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Michel CHARNU, demeurant 1 rue du Vatican - 39150 SAINT LAURENT EN GRANDVAUX, pour une durée de cinq ans, en qualité de représentant permanent de la CNAMS du Jura, administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard BREDIN dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157962



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

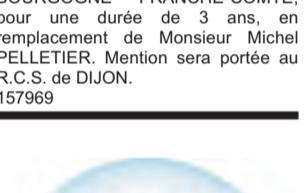
DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013, a pris acte de la nomination de Monsieur Olivier VONIN, demeurant 12 rue des Envelmey - 25000 BESANCON, en qualité de représentant permanent de l'Union Patronale de la Boulangerie du Doubs, administrateur, en remplacement de Monsieur Christian JACQUET atteint par la limite d'âge. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157967



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 18 mai 2017, a pris acte de la nomination de : Monsieur Régis PENNECOT, demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, en qualité de président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Bernard BARTHOD, dont le mandat est arrivé à échéance le même jour, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'AGO 2020 statuant sur les comptes 2019 ; — Monsieur Michel CHARNU, demeurant 1 rue du Vatican - 39150 SAINT LAURENT EN GRANDVAUX, en qualité de vice-président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Régis PENNECOT, dont le mandat est arrivé à échéance le même jour, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'AGO 2020 statuant sur les comptes 2019. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157975



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Régis PENNECOT, demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, pour une durée de cinq ans, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, section Côte d'Or, administrateur, en remplacement de Monsieur William FORESTIER dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157961



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 8 décembre 2016, a pris acte de la nomination de : — Monsieur Jean-Philippe BOYER, demeurant 9 rue Beuvray - 71400 AUTUN, en qualité de représentant permanent de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, section Saône et Loire, administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel CHIFFLOT, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur ; - Madame Martine NOWACKI, demeurant 19 rue Edith Piaf - 71100 CHALON SUR SAONE, en qualité de représentant permanent de la CNAMS 71, administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe BOYER, pour la durée restant à courir sur le mandat d'administrateur de la CNAMS 71. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157973



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 24 mai 2018, a pris acte de la nomination de : — Monsieur Julien CAMPAGNE, demeurant 45 rue Marceau - 21000 DIJON, en qualité de directeur général, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'AG appelée à statuer en 2023 sur les comptes 2022 ; — Madame Léna NGUYEN, demeurant 5 rue du Vieux Collège - 21000 DIJON, en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'AG appelée à statuer en 2023 sur les comptes 2022. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157977



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Jean-François LEMAITRE, demeurant 18 Grande Rue - 89100 MAILLOT, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard LAURIN. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157964



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

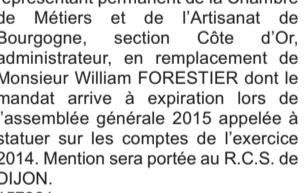
DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la cooptation de Madame Patricia BAUCHERY, demeurant 15 rue Molière - 21000 DIJON, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire Franche Comté, administrateur, en remplacement de Monsieur Alain GRENOT. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157968



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. Le conseil d'administration du 18 mai 2017, a pris acte de la nomination de : Monsieur Régis PENNECOT, demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, en qualité de président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Bernard BARTHOD, dont le mandat est arrivé à échéance le même jour, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'AGO 2020 statuant sur les comptes 2019 ; — Monsieur Michel CHARNU, demeurant 1 rue du Vatican - 39150 SAINT LAURENT EN GRANDVAUX, en qualité de vice-président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Régis PENNECOT, dont le mandat est arrivé à échéance le même jour, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'AGO 2020 statuant sur les comptes 2019. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157975



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DENOMINATION : SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, FORME : Société coopérative de caution mutuelle à capital variable, SIEGE SOCIAL : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, 307 018 705 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011, a pris acte de la nomination de Monsieur Régis PENNECOT, demeurant Impasse du Canal - 21110 VARANGES, pour une durée de cinq ans, en qualité de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, section Côte d'Or, administrateur, en remplacement de Monsieur William FORESTIER dont le mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 157961



le Journal du Palais
 CHEVONNAGE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - 17^{ÈME} ANNÉE - GROUPE FORUMÉCO - DE BOURGOGNE

Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,
 Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
 traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
 par mail :
annoncelegale.jdp@forumeco.com

L'information économique de proximité au service des professionnels

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

J.M.B IMMOBILIER

L'AGE du 01/04/21 de la SCI "J.M.B IMMOBILIER", capital : 1.754 €. SIEGE : 2 bis allée du Clos du Roy - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, 428 188 411 R.C.S. DIJON, a décidé à compter du 01/04/21 : 1. La transformation en SARL, sans création d'un être moral nouveau. Dénomination et durée de la société inchangées. Capital toujours fixé à 1.754 €, divisé en 1.754 parts sociales de 1 € chacune. GERANT : Jean-Marie BERNARD, dmt La Vielle - 05800 ASPRES LES CORPS. 2. L'extension de l'objet social aux activités liées à l'exploitation et la location de gîtes et à la fourniture de prestations de services y attachées. 3. Le transfert de siège à la Vielle - 05800 ASPRES LES CORPS. Adoption de nouveaux statuts. Avis de constitution de la société publié dans Le JOURNAL DU PALAIS, le 28/11/99 et au BODACC (n° A3020) le 07/12/19. Modification au GTC de GAP. 157675

BDR IMMO SAS

Sociétés par actions simplifiée au capital social de 40.000,00 € Siège social : 1 Rond-Point de la Nation 21000 DIJON 539 146 803 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1° avril 2021, Madame Isabelle BROUTE, demeurant à Paris (75), 25 rue du Hameau, a été nommée directrice générale de la société à compter du 1° avril 2021, en remplacement de Monsieur Alain COSTE, démissionnaire. 157980 Pour avis.

BDR IMMO 1

Sociétés par actions simplifiée au capital social de 40.000,00 € Siège social : 1 Rond-Point de la Nation 21000 DIJON 809 145 568 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1° avril 2021, Madame Isabelle BROUTE, demeurant à Paris (75), 25 rue du Hameau, a été nommée directrice générale de la société à compter du 1° avril 2021, en remplacement de Monsieur Alain COSTE, démissionnaire. 157981 Pour avis.

BDR IMMO 2

Sociétés par actions simplifiée au capital social de 640.000,00 € Siège social : 1 Rond-Point de la Nation 21000 DIJON 811 318 229 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1° avril 2021, Madame Isabelle BROUTE, demeurant à Paris (75), 25 rue du Hameau, a été nommée directrice générale de la société à compter du 1° avril 2021, en remplacement de Monsieur Alain COSTE, démissionnaire. 157982 Pour avis.



Société d'Avocats Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

SAS CARACTERE CONFIDENTIEL

SAS au capital de 1.142 € Siège social : 12 rue au Bouchet - 21000 DIJON 831 305 628 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 29 janvier 2021 :

— Les associés statuant en application de l'article L 225-248 du Code de commerce n'ont pas prononcé la dissolution anticipée de la société ;

— Le siège social a été transféré de DIJON (21000), 12 rue Au Bouchet à DIJON (21000), 9 rue Jules Mercier. 158032

SCI MALIA

Société civile immobilière au capital de 1.000 € Siège social : Chaussée de l'Europe CHATILLON SUR SEINE (21400) R.C.S. Dijon 881 313 142

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, le gérant a pris acte de la démission de Madame Ghyslaine PAPERUEUX de ses fonctions de co-gérante à compter du 1° janvier 2021 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Mention sera faite au GTC de DIJON. 157988 Pour avis.

SASU CARPRO IMMO

SASU CARPRO IMMO, siège social : 9B rue Charles de Vergennes - 21000 DIJON au capital de 500 €, R.C.S. 840 046 866. En date du 28/12/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9B Rue Charles Vergennes - 21000 DIJON, au 16 boulevard Grisolle - 83670 BARJOLS, à compter du 1° janvier 2021. En conséquence elle sera immatriculée au R.C.S. de DRAGUIGNAN.

Pour avis : Le représentant légal. 157990

ACCES AUTOMATIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.700 € Siège social : Rue de la Plucharde, Zone Artisanale 21110 BRETENIERE 437 867 948 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2021, la dénomination sociale "EURL ACCES AUTOMATIQUE" a été remplacée, à compter de cette date, par "ACCES AUTOMATIQUE". 158009 Pour avis : La gérance.

JMC DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 25.061,4 € Siège social : 21 Nord Rue Docteur Stein - 21000 DIJON 432 344 562 R.C.S. Dijon

L'associé unique en date du 15 juillet 2020 a décidé : Conformément à la loi Sapin II, entrée en vigueur le 11 décembre 2016, le commissaire aux comptes suppléant, ADH Experts, 8 rue Claude Bernard Le Coudray - 28007 CHARTRES, ne sera pas renouvelé. 158010 Pour avis.

JMB VOYAGES

L'AGE du 01/04/21 de la SARL "JMB VOYAGES", capital : 114.412,99 €, siège : 2 bis all. du Clos du Roy - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, 411 915 390 R.C.S. DIJON, a décidé de transférer le siège social à La Vielle - 05800 ASPRES LES CORPS à compter du 01/04/21, et de modifier l'art. 4 des statuts. 157676



23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SARL GODARD TRANSPORT

Capital social : 1.600 € Siège social : Chemin des Ormes 21500 MOUTIERS SAINT JEAN R.C.S. Dijon en cours

AGO du 16/04/2021 a décidé la nomination en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée, de Monsieur Gaël GODARD DE DONVILLE, demeurant à MOUTIERS SAINT JEAN (21500), 15 rue de la porte aux goths, avec effet rétroactif au 05/03/2021.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. DIJON. 157989 Pour avis.

IDEAL DKO

Par décisions du 20/04/21, l'associé unique de la SAS "IDEAL DKO", capital : 5.000 €, siège : 16 r. des Fontaines - 21540 ECHANNAY, 880 897 061 R.C.S. DIJON, a : 1) pris acte de la démission de Stéphane GIRAUD de ses fonctions de directeur général à compter du 20/04/21 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Modif de l'art. 40 des statuts 2) décidé d'étendre l'objet social aux activités de "vente de meubles et mobiliers" et d'agencement de véhicules et utilitaires". Modif de l'art. 2 des statuts. 157928

SCI TASSERY

Aux termes de l'AGE en date du 18/02/2021 de la SCI TASSERY au capital de 1524.49 € dont le siège social est au 16 rue Georges Bizet Chevigny Saint Sauveur - 21800 QUETIGNY, R.C.S. DIJON 340 364 512, il a été décidé : Transfert du siège social au 8 allée Canto Cigalo - 30400 VILLEUVE LES AVIGNON à compter du 18/02/2021.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 158024

CLINIQUE LES ROSIERS

SAS au capital de 38.112,25 € Siège social : 45 boulevard Henri Bazin 21000 DIJON 017 150 533 R.C.S. Dijon

Suivant décisions du 01/04/2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Mme Valérie FAKHOURY, demeurant 4 passage Charles de Bernard - 25000 BESANCON, en remplacement de M. Philippe CARBONEL.

Suivant décisions du 02/04/2021, le président a décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Eliane PARRIAUD, demeurant 284 avenue Georges Clémenceau - 92000 NANTERRE.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 158027

SOCIÉTÉ "SCCV 17 THUROT"

Société civile au capital de 1.000 € Siège social : DIJON (Côte d'Or) 19 avenue Albert Camus R.C.S. Dijon n° 841 529 977

Suivant décision collective des associés en date du 3 février 2020, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 3 février 2020, M. Gilles POINSOT, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 16 rue des Saverney, en remplacement de M. Bertrand MAILLOT, demeurant à DIJON, 19 avenue Maréchal Lyautey, démissionnaire à compter du 14 novembre 2019.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 157983 Pour avis : La gérance.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LA FEMME A BARBE

Le 26/02/2021, l'associé unique de la société LA FEMME A BARBE (SAS au capital de 16.000 € ayant son siège social 12 rue E. Lory - 21000 DIJON, immat. 531 782 811 R.C.S. DIJON) a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé Aurélie VOIZEUX (dem. 11 rue Guibaudet - 21000 DIJON) liquidatrice, sans limitation de pouvoirs, a fixé le siège de liquidation au 12 rue E. Lory - 21000 DIJON, pour toutes correspondances et notifications de tous actes et documents concernant la liquidation. Dépôt au R.C.S. de DIJON. 157805



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

110 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 € Siège social : 7 rue Professeur Georges Chabot 21600 LONGVIC R.C.S. Dijon 849 062 112

Par PV du 20/04/21, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/04/21 et sa mise en liquidation.

L'associé unique susvisé a nommé comme liquidateur Stéphane COMBE, demeurant 30 rue des Felizots - 21121 FONTAINE LES DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 157954 Pour avis.

LAITERIE DU HARAS HAFLINGER DE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 € Siège social : Hameau de Maizières 21230 MAGNIEN 423 756 493 R.C.S. Dijon

Par décision du 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Jean-Yves GAGET, demeurant Hameau de Maizières - 21230 MAGNIEN, a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 157099 Pour avis et mention.

EMI DESAMIANTAGE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1.500 € Siège social : 47 B rue du Tire Pesseau 21000 DIJON R.C.S. Dijon 843 622 788

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2021, la collectivité des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause d'absence d'activité.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme BICJA Emine épouse HOXHA, demeurant 47 B rue du Tire Pesseau - 21000 DIJON et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 47 B rue du Tire Pesseau - 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. 157922

SCI SBM CHIRO

Société civile au capital de 1.524,49 € Siège social : DIJON (21000) 8 et 10 rue du Chapeau Rouge 424 682 839 R.C.S. Dijon

AGE du 30/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Fabien MATHIEU, demeurant à DIJON (21000), 18 rue Lecouteux avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Siège de la liquidation et adresse pour la correspondance : DIJON (21000), 8 et 10 rue du Chapeau Rouge. Dépôt des actes et pièces relatifs : R.C.S. DIJON. 157992 Pour avis : La gérance.

QUOTA

L'AGE du 31/01/21 de la SARL "QUOTA", capital : 20.000 €, siège : 66 r. du Bourg - 21000 DIJON, 532 126 737 R.C.S. DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/21 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Adam BENSADOUN, dmt 58 r. de la Commanderie Bâtiment A - 54000 NANCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 58 r. de la Commanderie Bâtiment A - 54000 NANCY, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. 157841

FRANCE TICE

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 € Siège social : 6 rue Robert Schuman 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR 538 588 088 R.C.S. Dijon

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2021, les associés ont décidé :

— De dissoudre la société par anticipation à compter du 28 février 2021 et de la mettre en liquidation amiable sous le régime conventionnel ;

— De nommer Monsieur Jean-Christophe RAMBAUD, demeurant à SAINT JULIEN L'ARS (86600), 22 route de la Banlière, en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, en vue de mener à bonne fin les opérations de liquidation en cours ;

— De fixer le siège de la liquidation à POITIERS (86000), 150 avenue de Paris, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON et mention sera fait au R.C.S. de DIJON. 158015 Pour avis : Le liquidateur.

HARAS HAFLINGER DE BOURGOGNE

Société civile d'exploitation agricole au capital de 2.000,00 € Siège social : Maizières - 21230 MAGNIEN 423 743 442 R.C.S. Dijon

Par décision du 30/09/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même et sa mise en liquidation amiable. Madame Claudia GAGET, demeurant 3 rue Alphonse Mairey - 21000 DIJON a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 157695 Pour avis et mention.

JOLY-JOUBIN

JOLY-JOUBIN, SCI en liquidation 2.000 €, CHATILLON SUR SEINE 21400, 9 av de la Gare, 490 699 808 R.C.S. DIJON. AGE du 20/04/2021 : Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur : M. Claude JOUBIN (43 rue Lamartine - 21500 MONTBARD). Siège de la liquidation au 43 rue Lamartine - 21500 MONTBARD. 157995

CLOTURE

DE LIQUIDATION

GOLDEN CATHAY CONSULTING

GOLDEN CATHAY CONSULTING, SARL en liquidation au capital de 1.500 €, ayant son siège sis 15 rue du Faubourg Saint Martin - 21200 BEAUNE, R.C.S. DIJON 533 762 670 : Par décision en date du 19/03/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON. 157896 Pour avis.

SCI SBM CHIRO

Société civile au capital de 1.524,49 € Siège social : DIJON (21000) 8 et 10 rue du Chapeau Rouge 424 682 839 R.C.S. Dijon

AGE du 30/12/2020. Les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur : Fabien MATHIEU, DIJON, 18 rue Lecouteux qui a été déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. 157993 Pour avis : La gérance.

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



JOUFFROY NOTAIRES 43 rue Devosge à DIJON

EPOUX ALLALI

Changement de régime matrimonial - Information préalable (article 1397 al 3 du c.c.iv.)

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOUFFROY Notaire associé, exerçant à DIJON, 43 rue Devosge, membre de la société par actions simplifiée dénommée "JOUFFROY NOTAIRES", société multi-offices, titulaire de deux Offices notariaux situés à DIJON, 43 rue Devosge et 43 rue Elsa Triolet, Parc Valmy Office notarial n° 21003, le quatorze avril deux mille vingt et un, Monsieur Achraf ALLALI et Madame Najat SABRI son épouse, demeurant ensemble à PERRIGNY LES DIJON (21160), 14 rue de la Rente Logerot mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de DIJON (21000) le 30 avril 2011, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas JOUFFROY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire. 157923 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

M. THOMAS ROUGIER

Suivant acte reçu par Maître Amélie ROUARD-MARTIN, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique dénommée "Philippe ARMAND notaire", titulaire d'un Office Notarial à BOURGOIN-JALLIEU (Isère), 7 rue Georges Charpak, le 20/04/2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par Monsieur Thomas Charles ROUGIER, Pharmacien, et Madame Irene DE MIGUEL FERRER, Médecin généraliste, son épouse, demeurant ensemble à NORGES LA VILLE (21490) 17 rue des sources. Monsieur est né à SAINT MARTIN D'HERES (38400) le 25 octobre 1990. Madame est née à ST FELIU DE LLOBREGAT (ESPAGNE) le 17 juin 1993. Mariés à la mairie de ST FELIU DE LLOBREGAT (ESPAGNE) le 27 avril 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

157912 Pour insertion : Le Notaire.

EPOUX YOUNG

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire à BEAUNE, le 21/04/2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Alan Scott YOUNG, retraité, né à PITTSBURG (Etats-Unis) le 25/02/1948 et Mme Patricia Marie SILVESTRE, retraitée, née à CORSAINT (21460) le 05/05/1954, son épouse, dmt ensemble à SEMUR EN AUXOIS (21140), 23 route de Charentois. Mariés à KOGE (Danemark) le 16/06/1981 sans contrat.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, 158016 Camille SAUVADET-PERRIAU.

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BERCHEUX MICHEL décédé le 24/04/2019 à ROUVRAY (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218052593/IS. 157336

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. GAUTHIER Paul décédé le 05/08/2014 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0212007634/PC. 157341

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme PILLAVOINE pacsé BEZEAUX Christine décédée le 09/06/2020 à AUXONNE (21). Réf. 0218069602/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157929

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. LEFEVRE Roger décédé le 25/02/2017 à BEAUNE (21). Réf. 0218069601/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157930

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BRUMEUR veuve PECHINOT Germaine décédée le 15/09/2020 à DIJON (21). Réf. 0218069600/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157931

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme GABRIELE veuve COURRIER Anna décédée le 02/04/2020 à SAINT JEAN DE LOSNE (21). Réf. 0218069599/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157932

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. DARCHE Yves décédé le 02/07/2019 à MONTBARD (21). Réf. 0218069598/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157936

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BARGMANN divorcée BUSATO Maria décédée le 13/01/2018 à FLEUREY SUR OUCHE (21). Réf. 0218069597/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157937

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 30/03/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. PROST Jean décédé le 13/09/2020 à DIJON (21). Réf. 0218069371/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 157940

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. COMMEAUX François Julien Paul décédé le 12/10/2018 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218050176/JG. 157984

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. MICHEA Joseph décédé le 24/07/2018 à QUETIGNY (21). Réf. 0218069661/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158019

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE EGUILLY

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Depuis le 26 avril 2021, une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, se déroule à la mairie d'EGUILLY, aux jours et heures habituels d'ouverture, les mardis, de 17 h à 19 h.

L'enquête publique sera close le 26 mai 2021 à 17 heures.

Monsieur Daniel MARTIN désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon recevra en mairie d'EGUILLY, 14 rue de l'Eglise à EGUILLY :

— Mardi 4 mai de 14 heures à 17 heures ;

— Samedi 15 mai de 9 heures à 12 heures ;

— Mardi 26 mai de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie ou sur le site internet suivant : <http://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-diverses-r2630.html>, ainsi que sur le Bien-Public et le Journal du Palais.

Les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie d'EGUILLY, 14 rue de l'Eglise - 21320 EGUILLY, ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie.eguilly@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

M. JM FAIVRET : Maire d'EGUILLY.

157567

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées

Avis de consultation du public

SAS EURO INFORMATION

Projet d'exploitation d'une installation de combustion dans le cadre d'un projet de Datacenter sur la commune de Fauverney dans la zone de la Boulouze

Par arrêté préfectoral N° 458 en date du 19 avril 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 25 mai 2021 au jeudi 24 juin 2021 inclus, en mairie de FAUVERNEY (21110) sur la demande présentée le 28 octobre 2020, complétée le 10 mars 2021, par M. Frantz RUBLE, président de la SAS EURO INFORMATION, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour un projet d'exploitation d'une installation de combustion dans le cadre d'un projet de Datacenter sur la commune de Fauverney dans la zone de la Boulouze.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 25/5 au 24/6/2021) :

— sur support papier, en mairie de FAUVERNEY (21110) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit : Lundi de 9h à 12h Mardi de 14h à 19h Mercredi de 9h à 12h Jeudi de 14h à 16h Vendredi : fermé ;

— sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 25/5 au 24/6/2021) :

— sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de FAUVERNEY (21110), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex ;

— par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe2@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE : Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, La Cheffe du pôle environnement et urbanisme

157941

Signé : E. MORI.

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées

Avis de consultation du public

SAS METH'ASDRUBAL

Projet d'unité de méthanisation commune de IS SUR TILLE (21120)

Par arrêté préfectoral N°461 en date du 16 avril 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 25 mai 2021 au jeudi 24 juin 2021 inclus, en Mairie de IS SUR TILLE (21120) sur la demande présentée le 2 février 2021, complétée le 26 février 2021, par M. Sébastien ASDRUBAL, président de la SAS METH'ASDRUBAL, dont le siège social est situé Route de Diénay à IS SUR TILLE (21120), en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour un projet d'unité de méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute par voie liquide infiniment mélangée sur la commune de IS SUR TILLE (21120), Route de Diénay.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 25/5 au 24/6/2021)

— Sur support papier, en mairie de IS-SUR-TILLE (21120) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et un samedi sur deux (semaines paires) de 10h00 à 12h00 ;

— Sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— En version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 25/5 au 24/6/2021)

— Sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de IS-SUR-TILLE (21120), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— Par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

— Par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, La Cheffe du pôle environnement et urbanisme, 157943 Signé : E. MORI.

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées

Avis de consultation du public

SAS TOTAL MARKETING FRANCE

Projet d'augmentation du volume de vente du carburant de la station service de l'aire de Beaune Merceuil sur la commune de MERCEUIL

Par arrêté préfectoral N° 463 en date du 19 avril 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 25 mai 2021 au jeudi 24 juin 2021 inclus, en Mairie de MERCEUIL (21190) sur la demande présentée le 4 juin 2020, complétée le 23 mars 2021, par M. Didier PROST, Chef des services Ingénierie et Méthodes de la SAS TOTAL MARKETING FRANCE, dont le siège social est situé 562 avenue du Parc de L'île -Le Spazio- 92000 NANTERRE, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour un projet d'augmentation du volume de vente du carburant de la station service de l'aire de Beaune Merceuil sur la commune de MERCEUIL.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 25/5 au 24/6/2021)

— Sur support papier, en Mairie de MERCEUIL (21190) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit : Lundi et jeudi de 14h00 à 19h00, mardi et vendredi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 18h30 ;

— Sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— En version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 25/5 au 24/6/2021)

— Sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de MERCEUIL (21190), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— Par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex ;

— Par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe4@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision

d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, La Cheffe du pôle environnement et urbanisme, 157944 Signé : E. MORI.

AVIS DIVERS



A. NICOLARDOT
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

MME RENEE DEGAND

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 juin 2011, Madame Renée DEGAND, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 2 rue Jean Violle, divorcée de Monsieur André Alfred MEOT, décédée à DIJON (21000), le 29 décembre 2020 a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BAUT, notaire associé à DIJON le 2 mars 2021, contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 12 mars 2021.

Il a été constaté que les légataires remplissent les conditions de la saisine suivant acte reçu par Maître Jean-Michel SEGURA, Notaire associé à DIJON le 2 mars 2021, contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 19 mars 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître SEGURA, Notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

158020 Pour avis : Maître SEGURA.

leJournalduPalais

LEBUREAU REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Confiez-nous vos annonces légales !

ATTESTATION DE PARUTION ET FACTURE IMMEDIATES

SUIVI PERSONNALISE PAR NOTRE EQUIPE

PUBLICATION DANS TOUS LES DEPARTEMENTS DE FRANCE

DEVIS RAPIDE

RELECTURE SYSTEMATIQUE

SÉCURITÉ JURIDIQUE OPTIMUM

Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.jdp@forumeco.com
Renseignements au 03 80 68 25 55

12€

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

HORS-SÉRIE
2020
HORS-SÉRIE

CONJONCTURE
La Côte-d'Or à la loupe

STATISTIQUES
Radiographie du territoire

AVIS D'EXPERTS
Analyse et prospective

LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES

RÉSEAU CONCEPT
Performance, sécurité, économie

25 ANS

CONCEVONS ET VIVONS L'AVENIR ENSEMBLE
www.reseau-concept.com

1995 2020

Infogérance Très Haut Débit Sécurité Informatique Agence Digitale

BANQUES
COMMERCE
COMMERCE
ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT
BTP
TOURISME
TOURISME
SOCIAL
LOGEMENT
VITICULTURE
VITICULTURE

SERVICES
TRANSPORTS
EMPLOI
AGRICULTURE
INDUSTRIE
INDUSTRIE
COLLECTIVITES
INNOVATION

Outil de référence incontournable des décideurs locaux et régionaux,
« La Côte-d'Or en Chiffres » propose une vision exhaustive et dynamique de la vie et de l'économie de la Côte d'Or,
une synthèse efficace et pratique, véritable banque de données locales.

Vous souhaitez commander d'autres exemplaires du Hors-série LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020 ?

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors Serie **LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER À LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte - 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@forumeco.com

Anniversaire. Le 8 avril marquait les dix ans de la Marche des Climats et de la signature de la Charte territoriale des Climats. En cette date anniversaire, les 53 signataires, dont le Préfet, Fabien Sudry, les grands élus et membres fondateurs ainsi que les 40 maires du site inscrit, se sont réunis en visio-conférence pour échanger et formuler de nouveaux vœux sur l'avenir des Climats, en lien avec ses villages viticoles, incarnés si bien par l'itinéraire de la Route des Grands Crus de Bourgogne.

Il y a dix ans, les bourguignons prenaient la route des Climats...



Il y a dix ans, la Marche des Climats lançait la candidature Unesco et la mobilisation des habitants. Plus de 3.000 personnes s'étaient réunies pour formuler ensemble ce vœu de voir inscrits les 1.247 Climats au patrimoine mondial de l'Unesco. Un événement qui avait marqué les esprits et fait briller les yeux de petits et grands lors d'une marche de Chambolle-Musigny au Clos Vougeot, au cœur d'un parcellaire révélé par 1.000 torches. À l'arrivée, une projection sur les murs du château, un ban bourguignon monumental et un discours historique de Bernard Pivot lors du lâcher de lanternes avait gravé ce moment dans le cœur de beaucoup. La signature de la charte territoriale, plus confidentielle, était elle aussi une avancée fondamentale. « On l'appelait notre constitution des Climats, confie Aubert de Villaine, alors président de l'Association. Réunir les maires, les élus, les présidents des organismes viticoles pour formaliser le caractère unique et exceptionnel du site et les engager tous ensemble dans la protection et la transmission de ce patrimoine, c'était une vraie ambition pour les Climats ». Elle fut signée par 53 élus

et professionnels du territoire : maires, présidents du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), de la Confédération des appellations et des vigneronnes de Bourgogne (CAVB), de la Fédération des négociants-éleveurs de grande Bourgogne (FNEB), de la chambre d'agriculture Côte-d'Or, de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), de la CCI Côte-d'Or, du conseil départemental de la Côte-d'Or, du conseil régional, du préfet de région...

VERS DES CLIMATS DURABLES

Aujourd'hui, dix ans plus tard, l'association souhaite rester dans ce même état d'esprit et renouer les liens avec les maires du site inscrit. Gilles de Larouzière, président de l'Association, explique : « Depuis l'inscription, nous nous sommes prioritairement concentrés sur la protection du paysage et du patrimoine du site, de sa Valeur universelle exceptionnelle (VUE), et sur l'engagement de grands projets de valorisation des Climats à l'instar de la Maison des Climats ou de la signalétique routière et patrimoniale. Nous travaillons, depuis quelques mois, en très forte proximité avec la viticulture sur des sujets essentiels

comme le développement durable et la pérennité des terroirs hérités de la construction millénaire des Climats. Aujourd'hui, nous souhaitons prendre le temps de renouer un dialogue en profondeur avec les maires. Nous ressentons le besoin de leur expliquer plus en détail l'action de l'association afin qu'ils puissent en tirer tous les bénéfices pour leur territoire. Nous souhaitons également apporter notre pierre à l'édifice pour animer et faire vivre les villages viticoles qui jalonnent

cette route emblématique qu'est celle des Grands Crus de Bourgogne. En lien avec notre commission tourisme, qui réunit l'ensemble des instances touristiques de la région, nous réfléchissons à un projet de développement et d'animation autour de cette route, en lien avec les acteurs de terrain, et à destination des habitants comme des visiteurs. C'est un projet structurant, pour lequel nous ferons une analyse de terrain préalable afin d'éviter tout doublon ou téles-

copage de projets. De grands schémas sur le développement du vélo sont en cours d'élaboration dans les communes ; des portes d'entrées œnotouristiques vont voir le jour en 2022... Les planètes semblent alignées. Il nous faut convertir ces opportunités en forces pour qu'elles profitent à tout le territoire et rayonnent d'une manière raisonnée et durable, dans "l'esprit" cher aux Bourguignons qui l'habitent et le font vivre. »

Les Climats, un engagement au quotidien pour le territoire

- ◆ **Politiquement et stratégiquement** : la Mission Climats et sa conférence territoriale
- ◆ **Techniquement** : des commissions de travail et des membres engagés
- ◆ **Financièrement** : une Convention Cadre renouvelée cette année, qui engage les membres fondateurs de l'Association sur un plan d'actions sur quatre à six ans et qui réaffirme la confiance en l'expertise de l'association pour le concretiser
- ◆ **Humainement** : un lien indéfectible au grand public, ancré dans l'ADN de l'Association, qui se pour-

suit par des projets de médiation et de programmation culturelle et événementielle.



Reso Hebdo Éco

« L'artisanat est résilient »

Interview. Dirigeant depuis plus de trente ans d'une entreprise de modelage mécanique à Issé (44) et président de la Chambre de métiers des Pays de la Loire depuis cinq ans, Joël Fourny a, depuis juin 2020, des fonctions au niveau national. Élu président de CMA France après le décès de son prédécesseur Bernard Stalter, contaminé par le Covid, il a hérité d'un contexte complexe, entre la réforme à marche forcée des chambres consulaires et la gestion de la crise sanitaire. Premier bilan d'étape.



Réseau Hebdo Éco. Quel bilan dressez-vous depuis votre arrivée à la

tête de CMA France, en pleine pandémie ?

♦ **Joël Fourny.** Quand j'ai repris les choses en main en juin dernier, on pensait que la reprise allait se faire beaucoup plus rapidement. Ça n'a pas été le cas et il a fallu s'adapter en fonction de l'évolution de la pandémie. Bien sûr, une de nos priorités a été de faire en sorte que le réseau apporte tout l'accompagnement nécessaire aux entreprises artisanales dans ce contexte. On était là en particulier pour leur fournir les informations essentielles dans le cadre des mesures gouvernementales, adaptées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Nous avons, notamment sur le volet digital, une mission de déploiement d'un service complémentaire autour des diagnostics numériques. Nous avons un objectif de 5.000 et nous l'avons dépassé avec plus de 5.400 réalisés sur le plan national début avril.

La deuxième priorité s'est positionnée sur la question énergétique. Dans le cadre du développement durable et du plan de relance, nous avons pour objectif de réaliser des diagnostics énergétiques à l'intérieur des entreprises, en lien avec les organisations

professionnelles. On essaie de faire en sorte qu'elles soient accompagnées pour réaliser des économies en revoyant leur position sur la consommation énergétique, l'amélioration des bâtiments, etc.

Et puis, bien sûr, on apporte aussi un service constant en termes d'éléments de réponse et d'offre de services sur les volets financement, commercialisation, création d'entreprise. Autant de missions que l'on effectue de manière permanente mais, comme un certain nombre d'entreprises rencontrent des difficultés, il faut être capables de les mettre en lien avec les différents dispositifs mis en place par le gouvernement, de manière à ce qu'elles puissent les utiliser pleinement.

♦ **Comment vont les entreprises artisanales ?**

♦ Il y a des secteurs qui s'en sortent mieux que d'autres. C'est le cas du bâtiment, mais aussi du secteur alimentaire qui a une activité maintenue en permanence comme la boucherie, la boulangerie-pâtisserie, ou même les chocolatiers. Certains ont fait des chiffres très intéressants sur la période de Pâques, plus que l'année dernière. On l'explique par un repositionnement du consommateur aujourd'hui plus sensible à l'économie de proximité, ce qui est plutôt favorable à l'artisanat.

Après, dans les services, c'est plus difficile, notamment dans les services à la personne. La coiffure a eu une baisse de chiffre d'affaires, l'esthétique

est très impactée par les fermetures administratives. Les fleuristes, eux, continuent de fonctionner, mais avec un chiffre d'affaires moindre car il n'y a pas d'événementiel et beaucoup moins de fêtes familiales.

Dans la production industrielle, c'est variable là aussi. Les entreprises sous-traitantes dans l'aéronautique en particulier sont très impactées.

Globalement, on peut dire que l'artisanat s'en sort sans trop de mal, en tout cas il est assez résilient, même s'il faut rester prudent. On a encore des aides, les entreprises sont encore largement accompagnées par l'État, il va falloir surveiller comment cela va se passer au moment de la reprise.

♦ **Quid des défaillances ? Constatez-vous dans les entreprises artisanales comme ailleurs une baisse des dépôts de bilan ?**

♦ Sur l'année 2020, toutes les défaillances qui auraient dû se faire n'ont pas eu lieu. Ces entreprises ne sont pas tombées parce qu'elles ont bénéficié des aides gouvernementales. Mais, logiquement, dès que les aides vont s'arrêter, il risque d'y avoir un rattrapage. Et on sait aussi que les défaillances d'entreprise peuvent entraîner d'autres en cascade. Ça dépend du taux de dépendance d'une entreprise par rapport à un client.

Pour les secteurs qui souffrent particulièrement des conséquences de la crise sanitaire, comme la restauration, les activités de traiteur, les entreprises

en lien avec l'événementiel, si les aides s'arrêtent du jour au lendemain, s'il n'y a pas d'aide complémentaire au moment de la reprise, il risque d'y avoir beaucoup de casse. C'est notre rôle de faire en sorte que l'État prenne bien en compte cette situation car le plan de relance ne suffira pas. Cela concerne aussi les entreprises qui ont pris un prêt garanti par l'État (PGE) important et qui ont fait des demandes de report de charges sociales et fiscales. On va regarder avec vigilance comment vont s'opérer les étalements de dettes.

♦ **Qu'est-ce que vous demandez à l'État ?**

♦ On a demandé un étalement des dettes sociales et fiscales sur une période assez longue. Le gouvernement a travaillé sur un délai de 36 mois, ce qui était tout à fait acceptable. Mais, dans les faits, on constate que les caisses d'Urssaf ou différents organismes sociaux ne prennent pas en considération les situations et essaient de réduire cet échéancier à 18 ou 21 mois. Et, là où on pourrait donner aux entreprises un peu d'aisance en termes de trésorerie, on a tendance à resserrer l'étau. On demande donc que l'État soit intransigeant là-dessus et fasse appliquer les règles.

On a aussi le PGE qui nous inquiète car si l'année blanche supplémentaire est plutôt une bonne nouvelle, la date butoir des six ans exigée par l'Europe réduit la période de remboursement à quatre ans. Ça va être difficile pour les

petites entreprises de l'honorer. Pour rembourser un prêt de l'ordre de 25 % du chiffre d'affaires sur quatre ans, ça veut dire que l'entreprise doit dégager 25 % de plus de rentabilité et on sait bien qu'aujourd'hui c'est difficile. Il faut donc permettre de faire autrement. Ce que l'on souhaiterait, c'est qu'il y ait une discussion au niveau européen pour aller plutôt sur huit à dix ans.

Troisième élément : l'interprétation des résultats comptables. J'ai interpellé le président de l'Ordre des experts-comptables pour permettre une lecture bilan qui soit différente de celle qui est faite habituellement. Peut-être pourrait-on séparer toutes les dettes et les incidences de la Covid, les sortir du bilan et permettre un amortissement un peu différent pour avoir une lecture plus précise de la rentabilité de l'entreprise sur l'activité en tant que telle. Ça permettrait aux entreprises artisanales de présenter des bilans moins impactés, donc plus rassurants pour les organismes bancaires.

Par ailleurs, on souhaite aussi regarder comment accompagner les entreprises en termes de besoins de compétences. Là on est davantage sur le volet employabilité et maintien du personnel dans les entreprises. C'est un enjeu extrêmement fort pour accompagner le rebond des entreprises, comme celles de la restauration, car on craint que les collaborateurs, par choix ou par peur pour leur emploi, se positionnent sur d'autres secteurs d'ac-



PHOTOS : CMA FRANCE

tivité et que les entreprises n'aient plus le personnel nécessaire au moment de la reprise. Il y a aussi les jeunes qui se sont lancés dans ces métiers et se posent aujourd'hui beaucoup de questions sur leur avenir professionnel. On demande donc que des mesures soient prises pour les rassurer en communiquant sur le fait que ces entreprises vont reprendre fortement dès qu'elles vont avoir la possibilité de travailler : tout le monde va avoir envie de ressortir dans les bars, les restaurants ! La crise sanitaire est un passage difficile, mais ce n'est pas une fin en soi : il faut savoir donner confiance. Il faudrait donc lancer une campagne de communication et accompagner les collaborateurs avec des formations complémentaires pour renforcer leur niveau de compétences, pour qu'ils aient moins l'impression de perdre leur temps sur cette période.

◆ **Dans quel état d'esprit se trouvent actuellement les artisans ?**

◆ C'est hétérogène. Il y en a qui ont plutôt le moral parce que l'activité va bien, mais parmi ceux qui ont l'obligation de fermer, certains sont dans une telle détresse qu'ils n'ont même plus la force de nous solliciter. Il faut qu'on aille vers eux pour leur dire de ne pas rester seuls et qu'on peut les accompagner afin d'accéder aux aides et aux différentes mesures mises à leur disposition.

Il y a des plateformes psychologiques avec des professionnels susceptibles de les aider qui ont été mises en place depuis le début et qui le sont toujours. On les encourage à les solliciter via le numéro vert (0805 65 505 0) pour éviter les drames. Malheureusement, on en a déjà constaté, tant au niveau régional qu'au plan national. Heureusement, en nombre assez réduit mais, même dans la période de reprise, il va falloir être vigilant. Car, moralement, on peut tomber à tout moment. L'accompagnement psychologique doit donc durer sur une période assez longue.

Dans le bâtiment, aussi, on a des inquiétudes sur l'approvisionnement et le coût des matières premières. Il n'est pas rare de voir des augmentations de 25 à 30 % de leur prix et, dans certains cas une impossibilité d'accès aux matiè-

res premières, faute de stock. Comment va faire un fabricant de fenêtres s'il n'a plus de bois dans les prochaines semaines ? C'est extrêmement préoccupant car, là où on pourrait être sur un secteur en mesure de travailler correctement, avec des carnets de commandes chargés, il risque d'être ralenti par ces problématiques. Les organisations professionnelles du bâtiment sont sur le sujet, mais ce sont des filières internationales avec des choix d'orientation des matières premières vers certains continents au détriment d'autres. Ce sont des mesures à traiter au niveau international. L'Europe a un rôle à jouer là-dessus par rapport à la Chine et aux États-Unis.

◆ **Le dernier rapport de la Cour des comptes dresse un bilan assez dur du rôle des chambres consulaires, CCI et CMA. Quelle réponse faites-vous ?**

◆ J'y vois une opportunité de démontrer le contraire. Dans cette crise sanitaire, si l'État n'avait pas eu les réseaux consulaires comme relai de proximité auprès des entreprises, ce ne sont pas les services de la Direccte qui auraient pu l'assurer. Tout le monde s'est mobilisé sur le terrain pour être aux côtés des entreprises, en lien avec les collectivités.

On nous a demandé de nous réformer et on avait une forte pression, via la loi Pacte, de restructurer notre réseau et de fournir plus de services aux entreprises artisanales. On a réussi à honorer les engagements qui nous étaient demandés, notamment avec la mise en place de la régionalisation au 1er janvier 2021 qui nous a permis de rationaliser un certain nombre de choses, avec un investissement fort sur la formation des jeunes en apprentissage. Aujourd'hui, c'est une réalité : toutes les chambres de métiers sont organisées sous la structuration d'une chambre régionale tout en s'appuyant sur les compétences en proximité. Mais vous ne faites pas un changement d'organisation comme ça en un an, il faut du temps !

◆ **Qu'est-ce que cela change ?**

◆ Là où les chambres départementales avaient une autonomie de gestion, pouvant prendre toutes les déci-

sions politiques qu'elles souhaitent sans regarder l'offre de services que le voisin pouvait mettre en place, on est désormais dans la logique de mailler le territoire national en apportant un service identique. Une entreprise qui se trouve au centre de la France doit

« Si les aides s'arrêtent du jour au lendemain, s'il n'y a pas d'aide complémentaire au moment de la reprise, il risque d'y avoir beaucoup de casse. »

pouvoir disposer des mêmes services que dans un département plus dense. Et dans cette structuration, la tête de réseau qu'est CMA France va avoir la capacité d'impulser une dynamique et un certain nombre d'objectifs à l'ensemble du réseau. Cela va permettre d'avoir une offre de services avec des actions phares plus visibles et lisibles sur l'ensemble du territoire.

En Pays de la Loire, on est passé en chambre régionale en 2015 et on peut dire qu'aujourd'hui on est en fonctionnement optimal. On a fait un certain nombre d'économies d'échelle qui nous ont permis de réinvestir en direction des entreprises, de mieux appréhender les investissements au niveau des CFA par exemple, avec la réhabilitation et la reconstruction d'établissements. Je suis convaincu de la régionalisation parce que j'en vois les bienfaits !

◆ **Vous êtes très attaché au maintien de la TFC (taxe pour frais de chambre). Pourquoi ?**

◆ On est très attachés au maintien de ce financement parce que c'est une taxe versée par les entreprises pour le fonctionnement des établissements consulaires. À partir du moment où les entreprises paient une taxe qui leur apporte derrière un service de qualité. Le problème, c'est que jusqu'ici on n'était pas capables de l'évaluer. Mais début 2020, le Contrat d'objectif et de performance a été signé avec l'État. On doit être en capacité, à partir d'un

certain nombre d'objectifs de remonter chaque année un certain nombre d'indicateurs qui vont permettre d'évaluer ce qui a été réalisé ou non et la pertinence de l'offre apportée. Ça va se concrétiser aussi par la signature de contrats d'objectifs et de moyens entre CMA France, les CMA régionales et les préfets de région sur le fait d'avoir une déclinaison régionale qui va venir conforter ces engagements nationaux. Mais il faut que l'État nous donne le temps nécessaire pour avoir le retour de ces éléments. Il y a dans les établissements consulaires un vrai savoir-faire qui n'est aujourd'hui pas identifié par les enquêteurs de la Cour des comptes.

◆ **Est-ce qu'il n'y a pas un problème de compétences des collaborateurs pour faire face aux missions qui leur sont aujourd'hui données ?**

◆ Ils ont les compétences parce qu'on a des formations internes qui leur permettent de se mettre à niveau. Depuis un certain nombre d'années, le réseau a engagé une part de la masse salariale en direction de la formation continue. Il y a une vraie volonté du réseau, mais ce n'est pas en nous supprimant de la taxe qu'on va réussir à aller encore plus loin là-dessus.

Vous savez, on a 11.000 collaborateurs sur le territoire national, ça voudrait dire qu'ils ne serviraient à rien sur le terrain ? Je peux vous dire qu'en tant que président de CMA France, si c'était le cas, je ne laisserais pas la situation dans cet état. On n'est pas là pour se faire plaisir ! Nous, les élus, on est aussi des artisans, nous avons envie de défendre un certain nombre de mesures en faveur des entreprises ! Car être le dirigeant d'une entreprise artisanale demande plusieurs casquettes et il manque de compétences sur un certain nombre de domaines. On est là pour apporter une offre de services qui lui facilite la tâche. Mais pour ça il nous faut des moyens. L'État voudrait que l'on propose plus d'offres payantes, mais il y aura alors des entreprises qui ne pourront pas accéder aux services parce qu'il faudra les payer... Ce qu'il faudrait, c'est une répartition plus égalitaire du paiement de la taxe. Aujourd'hui, un grand nombre de microentreprises en

sont exonérées alors que ce sont souvent celles qui ont le plus de besoins. Le problème n'est pas de se dire « je paie tant donc je dois avoir tant en retour », mais d'être plus juste en termes de participation au pot commun. Et puis il faut savoir qu'aujourd'hui on nous verse 203 millions d'euros au niveau national pour une collecte qui est de 240 millions d'euros. Au passage l'État prélève une part...

Par ailleurs, est-ce qu'on doit avoir toutes les compétences au sein de nos chambres consulaires ? Pas forcément. Ce qu'il faut, c'est permettre d'accompagner les entreprises dans la démarche. Par exemple sur le numérique, c'est notre rôle de les sensibiliser et notamment sur les risques à ne pas y aller à terme. Ensuite, il faut les amener à faire un tour à 360 degrés de l'entreprise pour voir comment d'un point de vue approche numérique on peut améliorer les choses. Après, ce n'est pas forcément aux chambres de faire, mais c'est plutôt de mettre les entreprises artisanales en relation avec les opérateurs capables de leur répondre.

Et on peut aussi mutualiser des services au niveau des chambres consulaires. Si on regarde en Pays de la Loire, par exemple, les trois chambres consulaires que sont la CCI, la Chambre d'agriculture et la CMA sont sur un programme proposé en lien avec le Conseil régional et qui s'intitule « Entreprendre sur les territoires dits fragiles ou reculés ». On est capables de travailler en étroite collaboration dans l'intérêt des entreprises ! Il faut voir comment, en proximité, on peut être complémentaires et non concurrents. Et plutôt que de penser à supprimer les réseaux consulaires donnons-leur la capacité de se réorganiser, de redéployer une offre de services conséquente qui prenne en compte la spécificité de chacune des filières. En visant une cohérence territoriale qui passe par la coordination. Avec, aussi, les collectivités locales, bien sûr.

PROPOS RECUEILLIS
PAR NELLY LAMBERT
de l'Informateur Judiciaire,
POUR RESO HEBDO ÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com



VOUS N'AVEZ PAS DE MONNAIE, MAIS VOUS AVEZ UN TÉLÉPHONE.

Cette année, les Pièces Jaunes prennent tout sauf les pièces. Dès aujourd'hui, faites un don pour accompagner les enfants et adolescents hospitalisés en flashant le QR code ci-dessous.



Faites un don de 5€ en envoyant **DON** par sms au **92 111**



Pièces Jaunes .fr



Essai. Pour se faire une place sur le difficile marché des grandes routières, le constructeur français propose un modèle tenant à la fois d'un coupé cinq portes, d'un break et d'un crossover.

C5 X : Citroën casse les codes



Renouveler la C5 ou pas ? Citroën a pesé le pour et le contre en se donnant le temps de la réflexion. En règle générale quand un modèle s'efface, son successeur arrive dans la foulée. Cette fois, c'est quatre ans après la disparition de l'ancienne C5, que le constructeur dévoile une inédite C5 X qui casse les codes du genre en proposant une grande berline inclassable par son style. Une façon comme une autre de chercher une légitimité dans un segment de marché dominé par les SUV où les seigneurs du premium règnent presque sans partage, laissant peu de place aux généralistes. Cela a incité la plupart d'entre eux à plier bagages. À part VW avec la famille Passat et, dans une moindre mesure, Peugeot avec les 508, les autres s'y cassent les dents à l'image de Renault dont la Talisman, pourtant réussie, réalise des chiffres de vente limités.

La solution de Citroën pour ouvrir une brèche : proposer quelque chose de différent qui ne soit pas en confrontation directe avec les berlines plutôt classiques de ses concurrents tout en cherchant à se concilier les faveurs des amateurs de SUV en offrant une position de conduite légèrement plus haute. Une sorte de quadrature du cercle.

Le résultat se présente sous la forme d'une voiture de 4,81 mètres qui tient à la fois d'un coupé cinq portes, sous-catégorie dans l'air du temps, d'un break et d'un crossover, d'où le X de l'appellation. À moins qu'il ne s'agisse d'une sorte d'hommage implicite à l'ancienne CX comme le suggèrent les trois vitres latérales...

Le style de la C5 X se démarque tout en intégrant les habituelles signatures Citroën telle que la face avant à double rangée d'optiques. Le profil est élégant, grâce à une ligne de pavillon fluide et une hauteur limitée à 1,49 mètre malgré des

suspensions légèrement surélevées. De dos, le dessin est plus chargé : aileron horizontal implanté au ras de la lunette arrière très inclinée, hayon vertical, feux débordant sur les ailes jusqu'aux trappes à carburant (et/ou prise électrique).

EFFET TAPIS VOLANT

L'aménagement intérieur de la C5 X confirme que Citroën a délaissé ses errances passées au profit d'une présentation sobre avec un minimum de boutons de commandes au profit d'un grand écran numérique tactile central de 12 pouces, combiné à une reconnaissance vocale

intuitive et une vision tête haute en couleur. Pour définir l'habitacle de la C5 X, le constructeur évoque « un espace lounge » ; suggérant une certaine idée du confort et du bien-être à bord. Cela se matérialise par des sièges « advance comfort » - comme souvent chez Citroën, on abuse de la langue anglaise - assurant « un confort d'accueil et visuel unique grâce à un matelassage spécifique à la manière d'un surmatelas ».

« Advance comfort » également pour les suspensions (actives sur la version hybride rechargeable) se combinant avec les butées hydrauliques

progressives pour assurer ce que le constructeur résume d'une formule parlante « l'effet tapis volant ». De quoi être à la hauteur de la réputation justifiée de la marque dans ce domaine.

La C5 X dispose de multiples aides à la conduite, dotation indispensable dans l'univers high tech des grandes routières, et se hisse au niveau 2 de conduite autonome. De quoi, selon Citroën, « réduire la charge mentale du conducteur ».

Dans cette catégorie, impossible de faire l'impasse sur les motorisations hybrides rechargeables : c'est la raison pour laquelle le constructeur a com-

munié exclusivement sur la version « plug in » de 225 chevaux, équipant déjà plusieurs modèles du Groupe. Elle assure une autonomie 100 % électrique de l'ordre de 50 kilomètres avec une vitesse maximum de 135 km/h. Des blocs essence et sans doute diesel, issus de la banque d'organe maison seront également disponibles. Conclusion du constructeur : « La C5 X est l'expression la plus avancée de la philosophie Citroën ».

Commercialisation au deuxième semestre 2021. Tarifs non fixés.

DOMINIQUE MARÉE



Vincent Harbulot. Passionné de télévision, il a pourtant choisi de quitter Paris et son poste à TF1 pour revenir sur ses terres natales proposer une offre télévisée à destination des entreprises. À l'approche des dix ans de sa société, cet entrepreneur dijonnais ne manque pas d'idées pour maintenir un développement et une croissance honorable.

La vidéo au service des pros



Ses quarante printemps atteints, Vincent Harbulot vit aujourd'hui de sa passion, la télévision, en la mettant au service d'un secteur qu'il affectionne tout particulièrement, le monde économique. Né à Dijon de parents professeurs de musique au collège, c'est tout jeune, depuis le neuvième étage d'une tour du quartier de la Fontaine-d'Ouche qu'il a découvert les médias et s'en est pris de passion. « Adolescent, je rêvais de présenter une émission de radio. Alors, du haut de mes 14 ans, je suis un jour allé frapper à la porte de RCF qui était à l'époque Radio Parabole, pour rencontrer la directrice, Brigitte Voinet, se souvient-il, amusé. En me voyant arriver, elle a d'abord rigolé et m'a ensuite rapidement expliqué que ça ne fonctionnait pas comme ça, qu'il fallait faire un pilote et qu'une grille des programmes ne se modifiait pas aussi simplement. Mais, elle m'a proposé d'assister aux émissions pour la jeunesse du mercredi après-midi, tout en travaillant mon concept. Finalement, assez rapidement, j'ai trouvé le moyen de lui enregistrer une émission de 30 minutes, qui parlait d'un instrument de musique du conservatoire, avec un professeur et un élève. Pendant l'été, elle m'a rappelé pour me confirmer que mon projet était retenu. J'ai finalement vu mon émission "Mélodie" ajoutée à la grille des programmes, tous les mercredis soir à 19 heures ». Pas farouche, le jeune homme a toujours eu pour philosophie d'aller au bout de ses rêves. Son baccalauréat et un BTS en négociation et relation client en poche, il tente à nouveau le tout pour le tout en contactant cette fois la première chaîne de télévision nationale, TF1. Pendant deux années, il a ainsi officié au poste d'assistant de production puis régisseur, aux côtés de Corinne Fix, la productrice du *Juste prix*, animé par Philippe Risoli.

EXPORTER LA RECETTE ET LA METTRE À PROFIT DES ENTREPRISES
« Je me souviens avoir un jour dit à Corinne Fix que je ne quitterais pas la télévision mais que j'en prendrais le meilleur pour mettre en "province" les mêmes résultats qu'on peut avoir à Paris. » De retour à Dijon pour des raisons personnelles, Vincent Harbulot a commencé par peaufiner son projet de créer une télévision et un média qui s'adresserait aux entreprises, une démarche qui commençait tout juste, dans les années 2000, sur Paris avec un ou deux plateaux à disposition du monde économique. « J'avais monté un club vidéo au collège Marcel Pardé et j'en avais remonté un au lycée Saint-Bénigne, confie-t-il. Un jour, un ancien camarade de lycée m'a recontacté pour me demander si je faisais toujours de la vidéo



En créant sa société Erolf Productions il y a tout juste neuf ans, Vincent Harbulot a acquis son premier plateau télévisé. Depuis, de déménagements en investissements, ce dernier a bien évolué pour accueillir émissions, séminaires et autres programmes à destination des entreprises. L'entrepreneur dijonnais y présente même, chaque dimanche, *Le Talk BFC*.

pour lui faire son film de mariage. C'est comme ça que j'ai commencé, il ya 15 ans, en achetant un caméscope sur Leboncoin ». De déménagements en investissements, Vincent Harbulot a ainsi débuté son aventure entre-

« La communication n'a d'importance que si elle est un levier de business pour une entreprise ».

preneuriale sous le statut d'auto-entreprise avant de créer sa société, Erolf productions. « En France, il est relativement facile d'entreprendre... Il y a des aides, des organismes qui soutiennent, conseillent, accompagnent. En sommes, tout un écosystème propice au développement d'activité. Seul bémol, peut-être le fait que nous soyons particulièrement taxés », observe-t-il, avant de compléter : « Quand on ne vient pas de ce milieu, ce n'est pas évident de créer son entreprise. Le statut d'auto-entrepreneur est bon et sain à partir du moment où on s'en sert comme d'un tremplin vers l'entrepreneuriat, le temps de tester et de monter son projet ».

Si aujourd'hui, l'entrepreneur peut se targuer d'avoir réussi à développer son concept et d'avoir monté une entreprise qui emploie cinq personnes pour un chiffre d'affaires avoisinant les 320.000 euros et une croissance annuelle de 20 %, il se souvient bien du jour où il a acquis son tout

premier plateau de télévision. En 2012, la chaîne de télévision locale dijonnaise VOO TV fait faillite, emportant avec elle ses collaborateurs et impliquant une vente aux enchères de l'ensemble du matériel en vue de la liquidation. « Il y en avait pour 24.000 euros de décor et le commissaire-priseur devait tout vendre à la fin de la journée. Il a donc commencé à 3.000 euros et nous a informé qu'il s'agirait d'enchères descendantes... J'ai finalement levé la main à 250 euros, se remémore-t-il. Pourquoi j'ai attendu tout ce temps au risque de le perdre ? Pendant tout le temps de la descente, je me demandais à qui je pourrais bien louer un camion à cette heure si je l'achetais... ».

Ce premier plateau lui a ainsi permis de créer son programme *Le Talk BFC*, une émission hebdomadaire dans laquelle, chaque dimanche et pendant une dizaine de minutes, il reçoit une personnalité de la région, chef d'entreprise, acteur du monde économique ou encore politique. Un programme qui est venu conforter, si besoin était, la pertinence du projet original. « Le principe est de proposer aux entreprises de monter leur propre média pour leur communication interne et externe, le tout développé sous la forme de petits formats vidéo d'une à deux minutes. Petit à petit, nous sommes arrivés à la création du concept de télévision d'entreprise. À l'image de Rougeot TV, nous avons aujourd'hui une dizaine d'entreprises

que nous accompagnons sur ce concept de télévision interne qui se décline à travers un carnet de reportages à l'année, totalement chartés à l'image de l'entreprise. »

LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Fraîchement imaginé par l'architecte scénographe parisien Philippe Désert, spécialiste des décors télévisés, le nouveau plateau aujourd'hui situé aux portes de Dijon vient ainsi compléter l'offre numérique en matière d'image pour des émissions, mais aussi des vidéoconférences, ou

encore des séminaires d'entreprises. « Quand je suis arrivé dans l'univers des médias, je me suis rapidement rendu à l'évidence qu'il fallait mettre ces médias à la disposition du monde de l'entreprise, explique Vincent Harbulot. Aujourd'hui, nous ne faisons pas de la communication pour faire de la communication. Selon moi, faire de la communication n'a de sens que si elle est un levier de business pour l'entreprise. La communication m'intéresse lorsqu'elle fait avancer et qu'elle rassure ». Dès le premier rendez-vous, les équipes d'Erolf productions laissent ainsi le client parler de son entreprise et des possibles besoins en matière de développement pour, à l'issue, poser un diagnostic et mettre en place une stratégie. « J'ai découvert la communication et le monde de l'entreprise très tôt, grâce aux stages. Je pense qu'il y a, encore aujourd'hui, un fossé trop important entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Il est important de dire aux jeunes de ne pas hésiter à aller frapper aux portes des entreprises et à demander à faire des stages. Les jeunes qui sont motivés pour s'engager, s'investir et travailler, trouveront toujours du travail. Il y aurait beaucoup plus d'intérêt à ce qu'il y ait des connivences réelles et sincères entre l'école et l'entreprise », observe le dirigeant qui fêtera les dix ans de sa société l'année prochaine et ne manque pas d'idées de développement.

1980

Naissance, le 21 avril à Dijon.

1994

À seulement 14 ans, Vincent Harbulot anime sa première émission de radio sur RCF [ex-Radio Parabole].

1998

Il rencontre Corinne Fix et fait ses premiers pas en télévision nationale, à TF1.

2006

De retour à Dijon, Vincent Harbulot se lance dans l'entrepreneuriat et met en place une offre télévisée à destination des entreprises.

2012

En créant officiellement sa société Erolf Productions, il acquiert son premier plateau de télévision.

ANTONIN TABARD